



VILLE DE BOULOGNE ~ BILLANCOURT

N° 24

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet mis en délibération : Approbation de la nouvelle Convention Territoriale Globale

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2023

Le jeudi 7 décembre 2023 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1 décembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : 48

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Michel AMAR, Monsieur Bertrand-Pierre GALEY, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Monsieur Emmanuel BAVIERE, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Dorine BOURNETON, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Madame Cathy VEILLET, Monsieur Philippe MARAVAL, Monsieur Bertrand AUCLAIR, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Madame Marie-Noëlle CHAROY, Monsieur Xavier LAISSUS-PASQUALINI, Monsieur Hilaire MULTON, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Denys ALAPETITE, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Laurent MOLARD, Monsieur Remi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

EXCUSES REPRESENTE(S) : 6

Madame Jeanne DEFRANOUX qui a donné pouvoir à Mme Blandine DE JOUSSINEAU, Madame Isaure DE BEAUVAl qui a donné pouvoir à M. Philippe TELLINI, Madame Emmanuelle BONNEHON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Madame Marie-Laure FOUASSIER qui a donné pouvoir à Mme Marie THOMAS, Madame Charlotte LUKSENBERG qui a donné pouvoir à Mme Joumana SELFANI, Madame Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à M. Yann-Maël LARHER.

ABSENTS : Madame Béatrice BELLiard.

Madame Constance PELAPRAT a été désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Mme Elisabeth DE MAISTRE, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui portaient uniquement sur les aspects relatifs à la petite enfance et à la jeunesse, et dont le dernier applicable à Boulogne-Billancourt s'est achevé le 31 décembre 2022.

Conclue entre la Ville et la CAF, la CTG est transversale et basée sur un diagnostic partagé du territoire. Elle est pluriannuelle et définit un plan d'action sur 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

C'est un outil de politique familiale et sociale qui inclut l'ensemble des acteurs d'un territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs. Son objectif est de renforcer la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des actions menées en direction des familles et des habitants dans une démarche collective partenariale.

La commune de Boulogne-Billancourt a vocation à s'impliquer en priorité pour ses habitants en renforçant les services de proximité et le développement du lien social, sur des champs de compétences partagés comme l'accueil individuel et collectif du jeune enfant, les loisirs des enfants et des adolescents, l'autonomie et la citoyenneté des jeunes, le soutien à la fonction parentale, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement...

Aussi, la Convention Territoriale Globale a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention).
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2).
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Dans un premier temps, un diagnostic partagé, a été établi, conjointement par la CAF et les services concernés de la Ville. Il a permis d'identifier les thèmes d'intervention et de mesurer le degré des besoins collectifs restant à couvrir et susceptibles d'être financé par ce dispositif.

Les champs d'intervention conjoints sont :

Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :

- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance.
- Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la jeunesse.

Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :

- Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle.
- Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école.
- Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie :

- Favoriser, pour les familles, les conditions de logement et un cadre de vie de qualité.

- Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :

- Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap.
- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale.
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.
- Repérer les besoins en matière d'accès aux droits et participer à l'inclusion des personnes et des familles éloignées du numérique.

La Caf des Hauts-de-Seine et la ville de Boulogne-Billancourt s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de la présente convention.

Il vous est donc proposé d'approuver la nouvelle Convention Territoriale Globale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document. »

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de Convention Territoriale Globale 2023-2027 et ses annexes, ci-annexées,

Vu l'avis de la Commission des Affaires Générales et Sociales du 5 décembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances et des Affaires Economiques du 5 décembre 2023,

Sur l'exposé qui précède.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} : La Convention Territoriale Globale 2023-2027 en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine, et ses annexes, sont approuvées.

Le Maire est autorisé à la signer, ainsi que toutes ses annexes et les avenants.

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits aux chapitres 933 et 934 du budget principal de l'exercice en cours.

Adopté à l'unanimité

Pour : 54

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Transmis en préfecture le 13 décembre 2023
N° 092-219200128-20231207-137085-DE-1-1

Pour copie conforme,
le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Laguet', written over a horizontal line.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Convention territoriale globale

Entre :

La Ville de Boulogne-Billancourt représentée par Mr Pierre-Christophe BAGUET, son maire dont le siège est situé 26 Avenue André Morizet, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Ci-après désigné « le partenaire »

Et :

La Caisse d’allocations familiales des Hauts-de-Seine, représentée par Monsieur Emmanuel GOUAULT, son directeur, dont le siège est situé 70-88, rue Paul Lescop – 92023 Nanterre Cedex.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l’action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l’arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l’Action sociale des Caisses d’allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la présentation au conseil d’administration de la Caf des Hauts-de-Seine en date du 25 février 2020 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt en date du figurant en annexe 6 de la présente convention.

PRÉAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d’apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu’il prenne la forme de prestations monétaires ou d’aides permettant de développer des services, l’investissement des Caf témoigne d’un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s’il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle,

accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire comme indiquée dans l'annexe 1 « diagnostic partagé ».

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf des Hauts-de-Seine et la commune de Boulogne-Billancourt souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent les axes suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune de Boulogne-Billancourt a vocation à s'impliquer en priorité pour ses habitants en renforçant les services de proximité et le développement du lien social, sur des champs de compétences partagés comme l'accueil individuel et collectif du jeune enfant, les loisirs des enfants et des adolescents, l'autonomie et la citoyenneté des jeunes, le soutien à la fonction parentale, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement...

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGÉS AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.
 - Repérer les besoins en matière d'accès aux droits et participer à l'inclusion des personnes et des familles éloignées du numérique.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont détaillés dans l'annexe 3 « Plan d'actions ».

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf des Hauts-de-Seine et commune de Boulogne-Billancourt s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune de Boulogne-Billancourt.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
 - Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
 - Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
 - Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNÉES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter **du 01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027**. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXÉCUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Nanterre

Le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Cette convention comporte 9 pages paraphées par les parties et les six annexes énumérées.

La Caf		La commune
Emmanuel GOUAULT, Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine	Fabrice DORIN, Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de- Seine	Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt

Confère diagnostic en fin de convention après annexe 6

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM DE LA STRUCTURE
EAJE	Ancienne Mairie (Municipal)
	Du Parc (Municipal)
	Point du Jour (Municipal)
	Je Ancienne Mairie (Municipal)
	Je Point du Jour (Municipal)
	Le Ballon Rouge (Municipal)
	Les Tilleuls (Municipal)
	Louis Crestey 60 places (Municipal)
	Les Longs prés (Municipal)
	Les Glycines (Municipal)
	HG du Parc (Municipal)
	Je Niox Château (Municipal)
	Niox Château (Municipal)
	Berlingot (Municipal)
	Louis Crestey 12 Places (Municipal)
	La Girafe 20 Places (Municipal)1 décembre
	La Girafe 60 Places (Municipal)
	Parchamp (Municipal)
	Crèche Familiale du Sud (Municipal)
	Molière (Municipal)
	Le Ballon Bleu (Municipal)
	Crèche Familiale du Nord (Municipal)
	92 Bill' en' Tête (Crèche Attitude)
	Cours Seguin 1 (Crèche Attitude)
	Cours Seguin 2 (Crèche Attitude)
	Gallieni-Bellevue (Crèche Attitude)
	Les Enfants du Paradis (MPK)
	Koufra (MPK)
	Les Mouettes (MPK)
	Boulogne Yves Kermen (People and Baby)
	La Ferme (People and Baby)
	MA Le Manège enchanté (DSP LPCR)
	MA Marcel Bontemps (LPCR Chaperons 7)
	CC Bontemps (LPCR Chaperons 7)
	Boulogne Forum (Citylights) (EVANCIA BABILOU)
	MA Pirouette (La Maison Bleue Boulogne 3)
	Bambolino (Association BAMBOLINO)
	Jardin d'Eveil-Atelier Les Petites Têtes de l'Art (Association les Petites têtes de L'Art)
	Le Cheval à bascule (Association Le Cheval A Bascule)
	Boules & Billes (Association Boules et Billes)
	Jardin d'enfants Montessori (Association Aide Moi A Faire Seul)

	La Toupie (Crèche parentale La Toupie)
ALSH	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE BOULOGNE (Municipal)
	ACCUEIL PERISCOLAIRE BOULOGNE BILLANCOURT (Municipal)
	ACCUEIL ADOLESCENTS BOULOGNE (Municipal)
RAM	RPE DASSAULT (Municipal)
	RPE BOULOGNE BILLANCOURT VOISIN (Municipal)
LAEP	La Maison Ouverte Boulogne
LU DOTHEQUE	

- le plan d’actions



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - Caf des Hauts-de-Seine

PLAN

D' ACTIONS Ville Boulogne-Billancourt
de : 2023-2027

<u>DESCRIPTION des ACTIONS A MENER</u>					
Thématique travaillée :	Constats > Objectif(s)	Propositions d'action	Services Ville et partenaires associés	Services Caf	Année de réalisation

Petite Enfance

<p><u>Constats :</u> 1 407 naissances domiciliées (3ème/36) à Boulogne-Billancourt au 31/12/2021. La ville compte 4 652 enfants de moins de 3 ans. 42 Eaje percevant de la Psu dont 22 Eaje municipaux. Certaines structures municipales ont plus de 10 ans. Décret du 31 aout 2021 prévoyant la mise en conformité des EAJE d'ici 2026. Pour l'année 2023, six projets soutenus par la CAF (FME) ont été présentés : trois par des associations et trois par des gestionnaires privés. Ces projets concernent la modernisation, l'informatisation et la rénovation des structures.</p> <p><u>Objectif : Proposer un accueil de qualité dans un lieu agréable et sécurisé</u></p>	<p>1. Rénovation et modernisation des EAJE municipaux pour maintenir la qualité d'accueil</p>	<p>Service Petite Enfance</p>	<p>Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Accompagnement des Projets Sociaux</p>	<p>Sur la période conventionnelle de la CTG</p>
<p><u>Constats :</u> Réduction de la capacité d'accueil en raison de la résiliation pour faute de la DSP Yves Kermen (People & Baby).</p> <p><u>Objectif :</u> Maintenir les nombres de places et la capacité d'accueil des EAJE (Création extension de la structure d'accueil Ballon bleu de 15 places à la rentrée 2023)</p>	<p>2. Renforcement des places existantes et/ou nouvelles dans les EAJE et développer l'offre d'accueil individuel dans un quartier en tension grâce à un projet innovant.</p>	<p>Service Petite Enfance</p>	<p>Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Accompagnement des Projets Sociaux</p>	<p>2024</p>

<p><u>Constats :</u> 25 familles reçues lors du dernier forum 2022 (Cmg / Prepare)- Informations autour des droits et démarches sur l'arrivée d'un enfant</p> <p><u>Objectif :</u> Proposer une assistance aux parents dans leurs différentes démarches administratives</p>	<p>3. Poursuite de la participation de la Caf au forum Petite Enfance organisé par la ville Rénovation et modernisation des EAJE (équipements pédagogiques innovants > Bulles musicales).</p>	<p>Service Petite Enfance</p>	<p>Agence</p>	<p>2023 1er trimestre de chaque année</p>
<p><u>Constats :</u> Des EAJE associatifs identifiés et présentant des difficultés économiques (risque de fermeture) Un accompagnement pour les structures PE par les services de la Caf</p> <p><u>Objectif :</u> maintenir l'offre d'accueil collective existante</p>	<p>4. Engager une réflexion autour de la mise place d'un comité de pilotage (annuel) avec les EAJE associatifs soutenus par la collectivité</p>	<p>Service Petite Enfance</p>	<p><i>Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Accompagnement des Projets Sociaux</i></p>	<p>À partir de 2024</p>

	<p><u>Constats :</u> A l'échelle du département, une pénurie des professionnels de la Petite Enfance</p> <p>Une moyenne d'âge de 52 ans sur le territoire de Boulogne pour les AM</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>valoriser des expérimentations ou des initiatives locales permettant aussi d'alléger les tensions de recrutement dans le secteur de la petite enfance par la valorisation et l'aide à l'accès aux métiers de la petite enfance.</p>	<p>5. Engager une réflexion autour de la mise en place d'un parcours d'accompagnement managérial des binômes de direction (directrices et directrices adjointes) La Ville s'inscrit dans un programme de formation spécialisée.</p>	<p>Service Petite Enfance Et Education</p>	<p>Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Elaboration des Politiques d'Action Sociale</p>	<p>À partir de 2024</p>
<p><u>Enfance - Education</u></p>	<p><u>Constats :</u> Un nombre d'enfants non négligeables présentant des besoins spécifiques (au-delà des bénéficiaires de l'AEEH) 153 enfants en situation de handicap sont accueillis au sein des Alsh de la ville (Maternelle : 32 enfants, Élémentaire : 121 enfants, Déclit ado 3 enfants)</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accompagnement des enfants à besoins particuliers - Prévenir le plus tôt possible pour mieux accompagner et mettre en place une prise en charge précoce - Faire monter en compétence les agents 	<p>6.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et accompagner des enfants à besoins particuliers - Prévenir le plus tôt possible pour mieux accompagner et mettre en place une prise en charge précoce - Faire monter en compétence les agents pour une 	<p>Service Jeunesse</p>	<p>Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Elaboration des Politiques d'Action Sociale</p>	<p>Sur la période conventionnelle de la CTG</p>

	<p><i>pour une meilleure prise en compte de ces enfants dans les structures de la ville</i></p>	<p>meilleure prise en compte de ces enfants dans les structures de la ville</p> <p>- Recrutement et formation d'animateurs</p>			
	<p><u>Constats :</u> Méconnaissance de certains dispositifs entre les deux organismes</p> <p><u>Objectifs :</u> Améliorer les connaissances des services Caf / Ville pour optimiser l'utilisation et le traitement des dispositifs</p>	<p>7. Faciliter le traitement des données entre la ville et la Caf pour faciliter la liquidation de la PSO (si le besoin est exprimé par la ville)</p> <p>8. Renforcer la connaissance des dispositifs existants par les</p>	<p>Service jeunesse</p>	<p>Services des interventions financières</p> <p>Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Accompagnement des Projets Sociaux</p>	<p>2024</p>

		professionnels Caf / ville			
	<p><u>Constats :</u> Le PEDT en cours de montage en 2023 (intégrer les données des publics visés). Le suivi du Pedt se fera chaque année jusqu'en 2024 inclus.</p> <p><u>Objectifs :</u> - Améliorer et rendre plus lisible la dynamique territoriale de l'offre loisirs jeunesse - Développer les actions avec les autres acteurs présents sur le territoire</p>	9. Elaboration et mise en œuvre du PEDT	Service Jeunesse	Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Elaboration des Politiques d'Action Sociale	2023

<u>Jeunesse</u>	<p><u>Constats :</u> Nécessité de favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté Utilisation accrue par les jeunes des réseaux sociaux comme 1ère source d'information</p> <p><u>Objectifs :</u> - Renouer le dialogue, aider à trouver des solutions satisfaisantes, pratiquer la communication non violente - Développer l'implication des jeunes et des jeunes adultes dans la vie de leur ville</p>	<p>10. Mise en œuvre de projets initiés par les jeunes</p> <p>Accompagnement des actions par la Caf en fonction des dispositifs mobilisables</p>	Service Jeunesse	Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Elaboration des Politiques d'Action Sociale	Sur la période conventionnelle de la CTG
	<p><u>Constats :</u> Fréquentation du déclic ado à optimiser Difficultés à capter les jeunes qui ne fréquentent pas les structures de droit commun</p> <p><u>Objectifs :</u> Améliorer la connaissance des offres de services de la Caf auprès des acteurs de la jeunesse de la collectivité</p>	<p>11. Engager une réflexion globale autour de la jeunesse et plus particulièrement accent à apporter sur les jeunes décrocheurs scolaires</p> <p>12. Elaborer un état des lieux des besoins des jeunes</p>	Service Jeunesse	Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Elaboration des Politiques d'Action Sociale	2024/ 2025

<u>Parentalité</u>	<p><i>Constats : Augmentation des sollicitations liées aux violences conjugales. Pour la commune de Boulogne, 86 situations de séparation ont été étudiées dont 30 liées à des violences conjugales.</i>Objectifs : Faciliter l'accès aux droits, l'accompagnement social ou l'orientation des familles en situation de violences conjugales vers les services spécialisés.</p>	<p>13. Communiquer autour des dispositifs en lien avec le parcours séparation 14. Développer le partenariat avec la commune pour faciliter les orientations en termes de Violences conjugales et autres dossiers en ruptures de droits.</p>	Solidarités	Agence /Ppad /EDT/ PEPS	2024
	<p><i>Constats :</i> <i>Besoin de renforcer l'accompagnement précoce de la fonction parentale en et favoriser la qualité du lien entre les parents et les jeunes enfants</i></p> <p>Objectifs : - Valoriser les compétences parentales et favoriser les échanges entre parents dans le sud de la ville</p>	<p>15. Etudier conjointement l'opportunité d'ouvrir un troisième 3ème LAEP au sein de la Maison des Familles</p>	Service Petite Enfance	Expertise et Développement Territorial / Pôle d'Elaboration des Politiques d'Action Sociale Agence	2024/2025

Accès aux droits

<p><u>Constats :</u> Méconnaissance des offres de service de la Caf Le réseau d'accès aux droits</p> <p><u>Objectifs :</u> Améliorer l'accompagnement et l'orientation des publics par une meilleure interconnaissance et coordination entre la Ville et la Caf</p>	<p>16. Former/sensibiliser les professionnels de la ville et d'autres acteurs locaux notamment le FJT, le CIDFF, à l'organisation de la Caf, au caf.fr, à l'appli mobile, à des prestations spécifiques : par la participation à des webinaires « tous partenaires »</p>		<p><i>Pôle Partenariat d'accès aux droits</i></p>	<p>2023</p>
<p><u>Constats :</u> Augmentation des démarches en ligne, dont certaines sont totalement dématérialisées</p> <p><u>Objectif :</u> Améliorer l'accompagnement et l'orientation des publics par une meilleure interconnaissance et coordination entre la Ville et la Caf</p>	<p>17. Développement de l'offre d'accompagnement au numérique</p>	<p><i>Solidarités Accueil / Guichet numérique</i></p>	<p><i>Pôle Partenariat d'accès aux droits</i></p>	<p>2024</p>

	<p><u>Constats :</u> un seul lieu équipé en solution d'accès facilité au caf.fr (restos du cœur)</p> <p><u>Objectif :</u> Faciliter les démarches Caf</p>	<p>18. Identification des lieux stratégiques</p> <p>19. Réflexion conjointe sur l'opportunité de déployer l'outil dans des lieux stratégiques</p>	Affaires juridiques	Pôle Partenariat d'accès aux droits	Sur la période conventionnelle de la CTG
<u>Logement</u>	<p><u>Constats :</u> Le taux de maintien dans les lieux (64%) pour la commune de Boulogne est inférieur au taux du département (70%).</p> <p><u>Objectifs :</u> - Améliorer le taux de maintien dans les lieux et le suivi des impayés - Eviter les ruptures de droits et solvabiliser les ménages</p>	20. Développement du partenariat avec le service logement de la ville sur la thématique des "impayés"	Ccas Logement	Agence	2026
<u>Relations Partenariales</u>	<p><u>Constats :</u> Retard constaté sur la complétude des déclarations de données pour assurer le paiement des avances pour les structures en Ps</p> <p><u>Objectifs :</u> - Améliorer le service rendu aux administrés - Permettre le paiement des acomptes et des soldes dans les délais</p>	21. Engager une réflexion conjointe sur les articulations Caf / Ville	Finances	A préciser	Sur la période conventionnelle de la CTG

<u>Communication</u>	<p><u>Constats :</u> <i>Un nouveau directeur a pris ses fonctions au sein du Ccas, courant 2023. Restructuration de la maison de la famille. Une nouvelle équipe a été mise en place au RPE.</i></p> <p><u>Objectifs :</u> <i>- Informer les partenaires sur les offres de service de la Caf</i></p> <p><i>- Favoriser le développement du partenariat Caf / Ville afin de mieux répondre aux besoins des administrés</i></p>	22. Présentation de l'agence, des offres des services action sociale, des différents webinaires et des actions collectives.	Ccas	Agence	2024
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	--------	-------------

- les fiches action

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg sont fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention.

Le suivi de la Ctg s'effectuera au travers de deux instances :

Le comité technique est constitué de représentants désignés par la ville et la Caf. Il se réunira au minimum une fois par an pour partager les avancées du projet, s'assurer de sa faisabilité, faciliter sa mise en œuvre, mesurer l'impact d'actions retenues collectivement et préparer le comité de pilotage.

Le comité de pilotage, constitué de représentants de la ville et la Caf, se réunira une fois par an pour partager les éléments de bilans et d'évaluation des actions identifiés par le comité technique.

ANNEXE 5 – Evaluation

L'évaluation a pour finalités :

- D'apporter les informations nécessaires à la prise de décision et aux orientations à prendre,
- D'informer les bénéficiaires, les acteurs et les décideurs de l'évolution des actions, des résultats atteints en adéquation avec les objectifs initiaux,
- De comprendre et tirer les enseignements des écarts éventuels constatés entre le projet et le bilan réalisé.

La démarche d'évaluation sera composée de deux volets :

- Le suivi des résultats avec la réalisation du plan d'actions et l'évaluation des actions mises en place dans le cadre de la Ctg
 - o Chaque action prévoit des indicateurs d'évaluation
 - o L'évaluation des actions sera réalisée chaque année
- La mesure de la plus-value de la Ctg (impacts et effets) en fin de convention :

Objectif : Améliorer la lisibilité de l'intervention de la Caf

- o La Caf est-elle mieux repérée dans ses rôles et ses missions par les familles et par les partenaires locaux ?

Objectif : Améliorer le partenariat local

- o En quoi la Ctg a renforcé le partenariat ?

Objectif : Proposer des services adaptés aux besoins des habitants du territoire

- o Des structures ou services existants ont-ils été optimisés ?
- o Des structures ou services nouveaux ont-ils été créés ? De nouveaux habitants fréquentent ils ces structures ou ces services ?

Les résultats seront présentés en comité de pilotage.

DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT

Superficie 175,61 km²

6,17 km²



1 624 357 habitants au RP 2019
Le 3ème département francilien le plus peuplé (derrière Paris et la Seine-Saint-Denis)

121 583 habitants au RP 2019
1 ère commune la plus peuplée du département

+ 2,07 % hausse démographique entre le RP 2013 et le RP 2019

Avec une évolution démographique de + 4,1 % la commune est la 11ème commune du département sur les 28 ayant connu une hausse démographique

soit + 0,30 % en moyenne annuellement

+ 0,7 % en moyenne annuellement



64 240 enfants de moins de 3 ans au recensement de la population
soit 4% de la population départementale

4 652 enfants de moins de 3 ans au recensement de la population
soit 4% de la population municipale



63 441 enfants âgés de 3 à 5 ans au recensement de la population
soit 4% de la population départementale

4 367 enfants âgés de 3 à 5 ans au recensement de la population
soit 4% de la population municipale

122 662 enfants de 6-11 ans au recensement de la population
soit 8% de la population départementale

7 972 enfants de 6-11 ans au recensement de la population
soit 7% de la population départementale

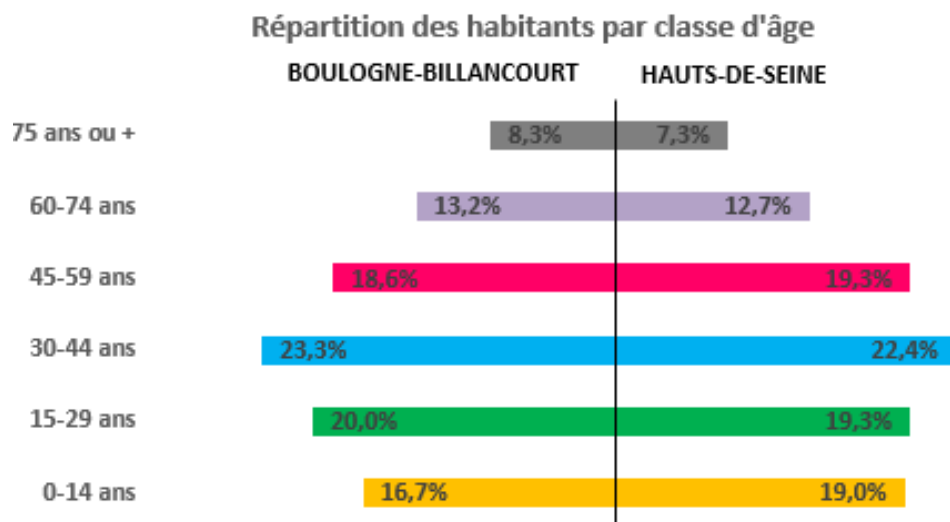


114 743 enfants de 12-17 ans au recensement de la population
soit 7% de la population départementale

6 890 enfants de 12-17 ans au recensement de la population
soit 6% de la population départementale

137 151 enfants de 18-24 ans au recensement de la population
soit 8% de la population départementale

9 910 enfants de 18-24 ans au recensement de la population
soit 8% de la population départementale



La répartition par classe d'âge des habitants de la commune est relativement similaire à celle du département (Insee, RP 2019). Toutefois, la classe d'âge des 0-14 ans est sous-représentée à l'échelon communal.

Le département compte 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville et 7 quartiers de veille active

La commune ne compte pas de quartier prioritaire de la politique de la ville ni de quartier de veille active

Source : Insee recensement de la population 2018, issues de la table Basestat.BCE2020

DONNEES DE CADRAGE



1er département en termes de potentiel financier par habitant le plus élevé avec 1 006 €

8ème commune du département à avoir le potentiel financier par habitant le plus élevé en 2021 avec 2 315 €

La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019 est de 28 310 €

Boulogne-Billancourt est la 8ème commune du département à avoir la médiane du revenu disponible la plus élevée en 2019 avec 33 860 €

Le taux de pauvreté monétaire en 2019 est de 11,9%

Le taux de pauvreté monétaire en 2019 est de 9%

Le taux d'activité des 15 à 64 ans pour le département en 2019 est de 78,8%

Le taux d'activité des 15 à 64 ans pour la commune en 2019 est de 81,5%

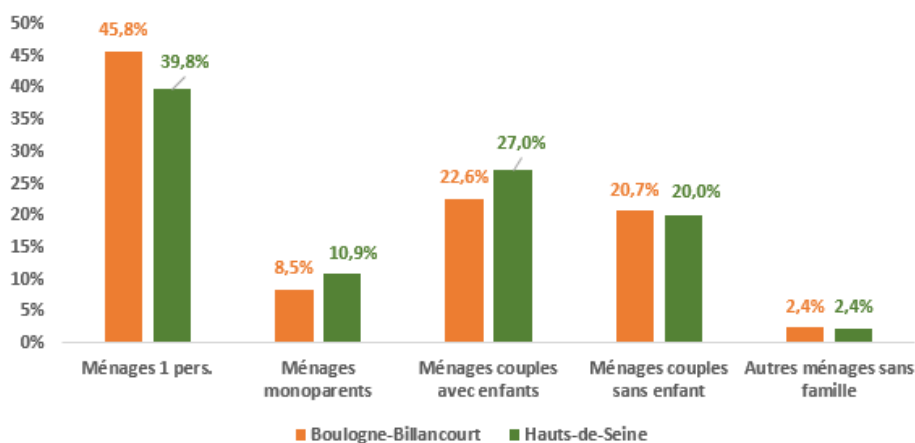
Le taux de chômage des 15 à 64 ans pour le département en 2019 est de 10,7%

Le taux de chômage des 15 à 64 ans pour la commune en 2019 est de 9,2%

Source : Insee recensement de la population 2019

PROFIL DEMOGRAPHIQUE

Situation familiale des ménages (Insee, RP 2019)



HAUTS-DE-SEINE



724 584 ménages altoséquanais (Insee, RP 2019)

Parmi eux, 274 527 ménages ont des enfants

Les monoparents représentent 29% des ménages avec enfants

Les couples représentent 71% des ménages avec enfants

dont 247 646 familles ont des enfants de moins de 25 ans

Parmi les familles avec des enfants de moins de 25 ans, 43 999 ont 3 enfants ou plus (familles nombreuses)

Les familles nombreuses représentent 18% des familles avec enfants de moins de 25 ans

BOULOGNE-BILLANCOURT

59 474 ménages à Boulogne-Billancourt (Insee, RP 2019)

Parmi eux, 18 467 ménages ont des enfants

Les monoparents représentent 27% des ménages avec enfants

Les couples représentent 73% des ménages avec enfants

dont 16 652 familles ont des enfants de moins de 25 ans

Parmi les familles avec des enfants de moins de 25 ans, 2 491 ont 3 enfants ou plus (familles nombreuses)

Les familles nombreuses représentent 15% des familles avec enfants de moins de 25 ans

Source : Insee recensement de la population 2019, données disponibles sur le site de l'Insee (bases : comparateur de territoire, évolution de la population, ménages et situation familiale des ménages)

PROFIL DE LA POPULATION ALLOCATAIRE AU 31/12/2021

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT

1,44 milliard d'euros de prestations ont été versés aux allocataires en 2021

* prestations versées aux allocataires dont celles de l'action sociale hors indus et rappels



204 millions d'euros ont été versés aux équipements financés en 2021

* prestations de service, Cej, aide à l'investissement, aide au fonctionnement, espaces rencontres fonds locaux, rééquilibrage territorial, aides Covid...

77 millions d'euros de prestations ont été versés aux allocataires en 2021

* prestations versées aux allocataires dont celles de l'action sociale hors indus et rappels

14,9 millions d'euros ont été versés aux équipements financés en 2021

* prestations de service, Cej, aide à l'investissement, aide au fonctionnement, espaces rencontres fonds locaux, rééquilibrage territorial, aides Covid...

290 098 allocataires au 31/12/2021



745 850 personnes couvertes au 31/12/2021

* allocataires, conjoints et enfants à charge

Ce qui représente 46% de la population départementale

18 505 allocataires au 31/12/2021

45 632 personnes couvertes au 31/12/2021

* allocataires, conjoints et enfants à charge

Ce qui représente 38% de la population communale

dont 415 776 adultes allocataires (allocataires et conjoints) sont couverts par la Caf au 31/12/2021

soit 56 % des personnes couvertes

dont 329 665 enfants de moins de 26 ans sont couverts par la Caf au 31/12/2021

soit 44 % des personnes couvertes

22 % des enfants de moins de 26 ans couverts par la Caf, résident dans un foyer monoparental

26 295 adultes allocataires (allocataires et conjoints) sont couverts par la Caf au 31/12/2021

soit 58 % des personnes couvertes

19 309 enfants de moins de 26 ans sont couverts par la Caf au 31/12/2021

soit 42 % des personnes couvertes

19 % des enfants de moins de 26 ans couverts par la Caf, résident dans un foyer monoparental

49 224 enfants de moins de 3 ans sont couverts par la Caf

soit 15 % des enfants couverts par la Caf



13 % des enfants de moins de 3 ans couverts par la Caf, résident dans un foyer monoparental

3 008 enfants de moins de 3 ans sont couverts par la Caf

soit 16 % des enfants couverts par la Caf

8 % des enfants de moins de 3 ans couverts par la Caf, résident dans un foyer monoparental



158 598 enfants âgés de 3-11 ans sont couverts par la Caf
soit 48 % des enfants couverts par la Caf

19 % des enfants âgés de 3-11 ans couverts par la Caf résident dans un foyer monoparental

9 475 enfants âgés de 3-11 ans sont couverts par la Caf
soit 49 % des enfants couverts par la Caf

15 % des enfants âgés de 3-11 ans couverts par la Caf résident dans un foyer monoparental



121 843 enfants âgés de 12 à 25 ans sont couverts par la Caf
soit 37% des enfants couverts par la Caf

30 % des enfants âgés de 12 à 25 ans couverts par la Caf, résident dans un foyer monoparental

6 826 enfants âgés de 12 à 25 ans sont couverts par la Caf
soit 35% des enfants couverts par la Caf

28 % des enfants âgés de 12 à 25 ans couverts par la Caf, résident dans un foyer monoparental

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

SITUATION FAMILIALE DES ALLOCATAIRES AU 31/12/2021

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



121 796 allocataires vivent seuls sans enfant à charge
soit 42 % des allocataires au 31/12/2021

8 548 allocataires vivent seuls sans enfant à charge
soit 46 % des allocataires au 31/12/2021



42 624 allocataires sont monoparents
soit 15 % des allocataires au 31/12/2021

2 167 allocataires sont monoparents
soit 12 % des allocataires au 31/12/2021



116 182 allocataires sont en couples avec enfant(s) à charge
soit 40 % des allocataires au 31/12/2021

7 290 allocataires sont en couples avec enfant(s) à charge
soit 39 % des allocataires au 31/12/2021



9 496 allocataires sont en couples sans enfant à charge
soit 3 % des allocataires au 31/12/2021

500 allocataires sont en couples sans enfant à charge
soit 3 % des allocataires au 31/12/2021



Les familles nombreuses représentent 13% de l'ensemble des allocataires et 24 % des allocataires avec enfant(s) à charge

Les familles nombreuses représentent 12% de l'ensemble des allocataires et 23 % des allocataires avec enfant(s) à charge

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

SITUATION PROFESSIONNELLE DES ALLOCATAIRES AU 31/12/2021

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



282 341 des adultes allocataires (allocataires et conjoints) couverts par la Caf se déclarent en emploi

soit 68 % des adultes allocataires couverts

18 509 des adultes allocataires (allocataires et conjoints) couverts par la Caf se déclarent en emploi

soit 70 % des adultes allocataires couverts

146 712 femmes allocataires et conjointes couvertes par la Caf se déclarent en emploi

soit 65 % des femmes adultes allocataires couvertes

9 745 femmes allocataires et conjointes couvertes par la Caf se déclarent en emploi

soit 67 % des femmes adultes allocataires couvertes

135 629 hommes allocataires et conjoints couverts par la Caf se déclarent en emploi

soit 72 % des hommes adultes allocataires couverts

8 764 hommes allocataires et conjoints couverts par la Caf se déclarent en emploi

soit 74 % des hommes adultes allocataires couverts



17 417 des adultes allocataires (allocataires et conjoints) couverts par la Caf se déclarent au chômage

soit 9 % des adultes allocataires couverts

soit 9 % des femmes adultes allocataires couvertes

soit 9 % des hommes adultes allocataires couverts

915 des adultes allocataires (allocataires et conjoints) couverts par la Caf se déclarent au chômage

soit 8 % des adultes allocataires couverts

soit 8 % des femmes adultes allocataires couvertes

soit 8 % des hommes adultes allocataires couverts



22 529 adultes allocataires (allocataires et conjoints) se déclarent étudiants

soit 5% des adultes allocataires couverts par la Caf

2 174 adultes allocataires (allocataires et conjoints) se déclarent étudiants

soit 8% des adultes allocataires couverts par la Caf

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

ALLOCATAIRES EN SITUATION DE PRECARITE AU 31/12/2021

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



85 148 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, fixé à 1 135 € mensuel par unité de consommation
soit 29% des allocataires couverts

4 663 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, fixé à 1 135 € mensuel par unité de consommation
soit 25% des allocataires couverts



76 661 enfants de moins de 26 ans résident dans un foyer allocataire vivant sous le seuil de bas revenus
soit 23% des enfants couverts

2 638 enfants de moins de 26 ans résident dans un foyer allocataire vivant sous le seuil de bas revenus
soit 14% des enfants couverts

38 % des allocataires isolés vivent sous le seuil de bas revenus

36 % des allocataires isolés vivent sous le seuil de bas revenus

46 % des allocataires monoparents sous le seuil de bas revenus

39 % des allocataires monoparents vivent sous le seuil de bas revenus

15 % des allocataires en couples avec enfant(s) à charge vivent sous le seuil de bas revenus

8 % des allocataires en couples avec enfant(s) à charge vivent sous le seuil de bas revenus

30 % des allocataires en couples sans enfant à charge vivent sous le seuil de bas revenus

34 % des allocataires en couples sans enfant à charge vivent sous le seuil de bas revenus

49 420 foyers allocataires résidant sous le seuil de bas revenus, ont au moins la moitié de leurs ressources qui dépendent des prestations versées par la Caf

2 816 foyers allocataires résidant sous le seuil de bas revenus, ont au moins la moitié de leurs ressources qui dépendent des prestations versées par la Caf

soit 58% des foyers allocataires vivant sous ce seuil

soit 60% des foyers allocataires vivant sous ce seuil

dont

32 657 foyers allocataires résidant sous le seuil de bas revenus, ont des ressources entièrement dépendantes des prestations versées par la Caf

1 940 foyers allocataires résidant sous le seuil de bas revenus, ont des ressources entièrement dépendantes des prestations versées par la Caf

soit 38% des foyers allocataires vivant sous ce seuil

soit 42% des foyers allocataires vivant sous ce seuil

30 583 foyers allocataires considérés comme fragiles monétairement, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations

soit 11% des foyers allocataires

Parmi ces foyers allocataires fragiles monétairement 24 %, ont au moins la moitié de leurs ressources qui dépendent des prestations versées par la Caf

1 509 foyers allocataires considérés comme fragiles monétairement, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations

soit 8% des foyers allocataires

Parmi ces foyers allocataires fragiles monétairement 25 %, ont au moins la moitié de leurs ressources qui dépendent des prestations versées par la Caf

115 164 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation précarité (Rsa, Ppa, Aaah)

soit 40 % des foyers allocataires

6 070 foyers allocataires perçoivent au moins une prestation précarité (Rsa, Ppa, Aah)

soit 33 % des foyers allocataires

33 298 foyers allocataires perçoivent le Rsa

soit 11 % des foyers allocataires

Le montant moyen versé aux allocataires en décembre 2021 est de 493€

1 819 foyers allocataires perçoivent le Rsa

soit 10 % des foyers allocataires

Le montant moyen versé aux allocataires en décembre 2021 est de 481€

69 913 foyers allocataires perçoivent la Ppa

soit 24 % des foyers allocataires

Le montant moyen versé aux allocataires en décembre 2021 est de 182€

3 575 foyers allocataires perçoivent la Ppa

soit 19 % des foyers allocataires

Le montant moyen versé aux allocataires en décembre 2021 est de 166€

19 612 foyers allocataires perçoivent l'Aah

soit 7 % des foyers allocataires

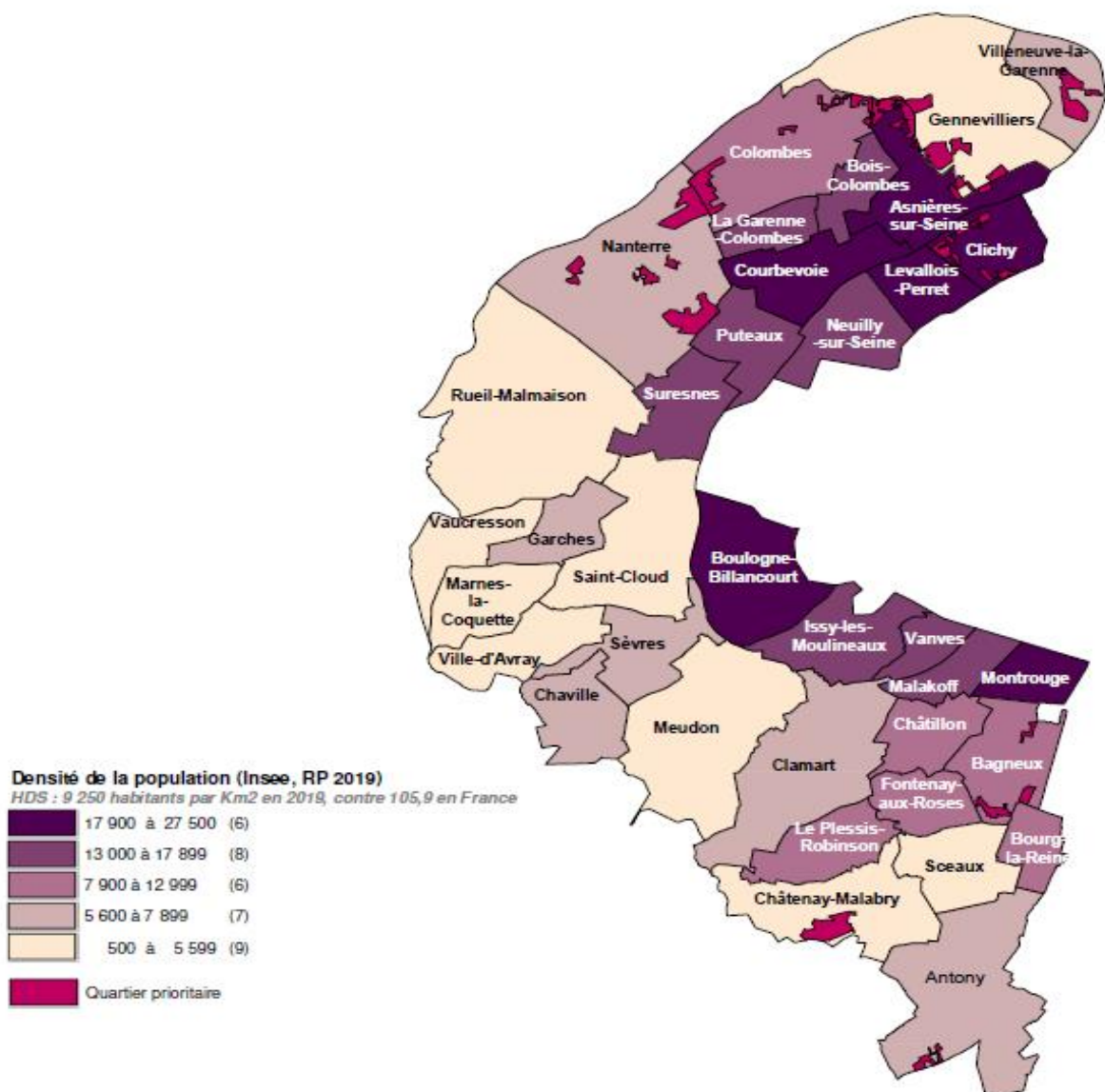
Le montant moyen versé aux allocataires en décembre 2021 est de 743€

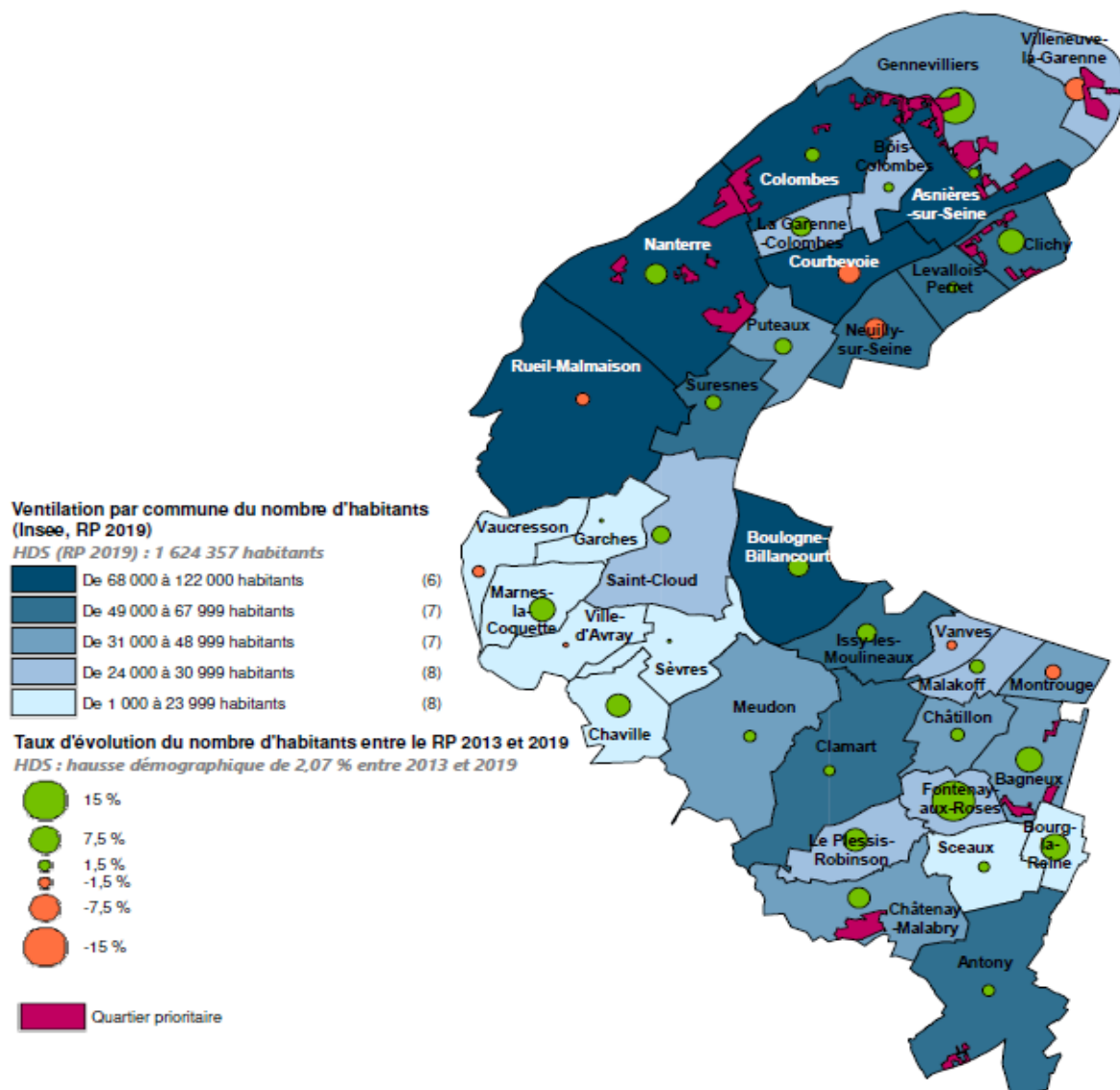
1 059 foyers allocataires perçoivent l'Aah

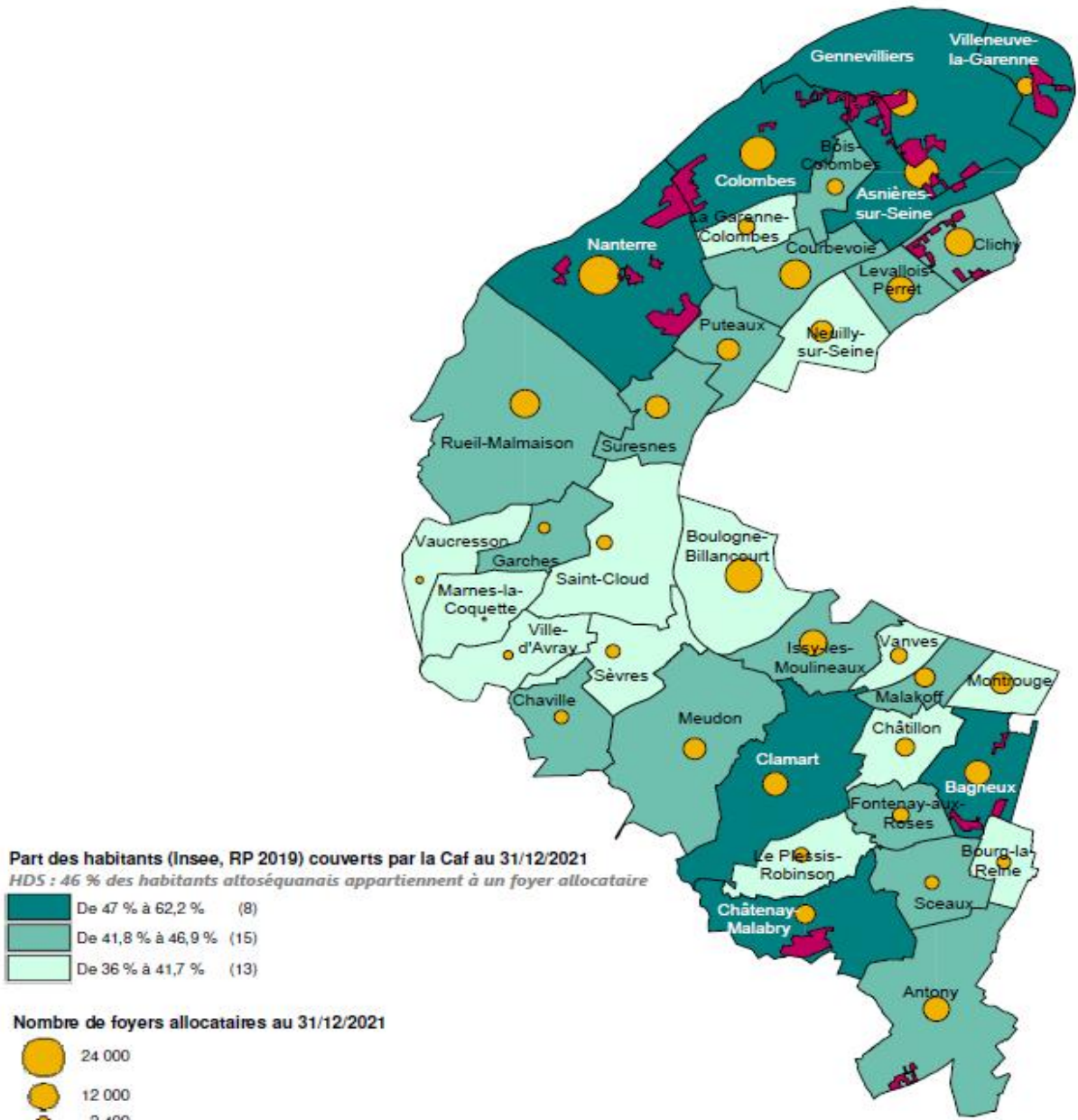
soit 6 % des foyers allocataires

Le montant moyen versé aux allocataires en décembre 2021 est de 748€

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1220 et Georef_1221







Données CAF et INSEE pour le diagnostic CTG 2023 de Boulogne-Billancourt

REPARTITION FAMILIALE

HAUTS-DE-SEINE



38% des ménages (RP 2019) sont des couples avec enfants ou des monoparents
 soit 29% de monoparents
 soit 71% de couples avec enfant(s)

BOULOGNE-BILLANCOURT

31% des ménages (RP 2019) sont des couples avec enfants ou des monoparents
 soit 27% de monoparents
 soit 73% de couples avec enfant(s)



Les familles nombreuses représentent 18% des familles avec enfants de moins de 25 ans

Les familles nombreuses représentent 15% des familles avec enfants de moins de 25 ans

Source : Insee recensement de la population 2019, données issues du site Internet de l'Insee (base des ménages)



La population allocataire est majoritairement familiale : 55 %

La population allocataire est majoritairement familiale : 51 %

dont 27% de monoparents
dont 73% de couples avec enfant(s)

dont 23% de monoparents
dont 77% de couples avec enfant(s)



Les familles nombreuses représentent 13% de l'ensemble des allocataires et 24 % des allocataires avec enfant(s) à charge

Les familles nombreuses représentent 12% de l'ensemble des allocataires et 23 % des allocataires avec enfant(s) à charge

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

SITUATION PROFESSIONNELLE



69 % des couples allocataires avec enfants(s) à charge ont les 2 adultes du foyer en emploi au 31/12/2021

77 % des couples allocataires avec enfants(s) à charge ont les 2 adultes du foyer en emploi au 31/12/2021



26 % des couples allocataires avec enfants(s) à charge ont l'un des 2 adultes du foyer en emploi au 31/12/2021

21 % des couples allocataires avec enfants(s) à charge ont l'un des 2 adultes du foyer en emploi au 31/12/2021



5 % des couples allocataires avec enfants(s) à charge ont les 2 adultes du foyer inactifs et/ou au chômage au 31/12/2021

3 % des couples allocataires avec enfants(s) à charge ont les 2 adultes du foyer inactifs et/ou au chômage au 31/12/2021

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1220 et Georef_1221



71 % des monoparents allocataires sont en emploi au 31/12/2021

75 % des monoparents allocataires sont en emploi au 31/12/2021



15 % des monoparents allocataires sont au chômage au 31/12/2021

13 % des monoparents allocataires sont au chômage au 31/12/2021



14 % des monoparents allocataires sont inactifs au 31/12/2021

12 % des monoparents allocataires sont inactifs au 31/12/2021

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT

53 % des foyers allocataires perçoivent au moins 1 prestation d'entretien au 31/12/2021

** Allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de soutien familial, paje, allocation journalière de présence parentale, allocation d'éducation de l'enfant handicapé*

41 % des foyers allocataires perçoivent les allocations familiales

5 % des foyers allocataires perçoivent le complément familial

17 % des foyers allocataires perçoivent l'allocation de rentrée scolaire

2 % des foyers allocataires perçoivent l'allocation éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)

14 % des foyers allocataires perçoivent au moins l'une des prestations d'accueil du jeune enfant

5 % des foyers allocataires perçoivent l'allocation de soutien familial

50 % des foyers allocataires perçoivent au moins 1 prestation d'entretien au 31/12/2021

** Allocations familiales, complément familial, allocation de rentrée scolaire, allocation de soutien familial, paje, allocation journalière de présence parentale, allocation d'éducation de l'enfant handicapé*

39 % des foyers allocataires perçoivent les allocations familiales

3 % des foyers allocataires perçoivent le complément familial

11 % des foyers allocataires perçoivent l'allocation de rentrée scolaire

1 % des foyers allocataires perçoivent l'allocation éducation de l'enfant handicapé (Aeeh)

14 % des foyers allocataires perçoivent au moins l'une des prestations d'accueil du jeune enfant

3 % des foyers allocataires perçoivent l'allocation de soutien familial

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221



601,9 millions d'euros ont été versés aux allocataires pour l'ensemble des prestations d'entretien en 2021

32 millions d'euros ont été versés aux allocataires pour l'ensemble des prestations d'entretien en 2021

Source : Données allocataires Caf définitives de l'ensemble de l'année 2021, allstat.fr6 de janvier à décembre

10 433 allocataires ont bénéficié d'une aide financière individuelle, d'une aide au temps libre ou d'une aide aux vacances familiales

soit 4% des allocataires

286 allocataires ont bénéficié d'une aide financière individuelle, d'une aide au temps libre ou d'une aide aux vacances familiales

soit 2% des allocataires



dont

4,7 millions d'euros ont été versés aux allocataires en 2021 au titre des Afi / Atl
2,7 millions d'euros ont été versés en 2021 pour l'aide au temps libre et l'aide aux vacances familiales

122 000 euros ont été versés aux allocataires en 2020 au titre des Afi / Atl
65 700 euros ont été versés en 2020 pour l'aide au temps libre et l'aide aux vacances familiales



10 797 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié de l'Atl (loisirs ou colonies) en 2021

267 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié de l'Atl (loisirs ou colonies) en 2021

5 675 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié de l'Avf en 2021

152 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié de l'Avf en 2021

Source : Données allocataires Caf consolidées de décembre 2021, allstat.f2_1221

ALLOCATAIRES SUIVIS PAR UN TRAVAILLEUR SOCIAL EN 2021 DANS LE CADRE DE LA PARENTALITE

HAUTS-DE-SEINE

3 240 séparations déclarées en 2021

2 212 allocataires ont été suivis en 2021 par un travail social dans le cadre de l'offre séparation

1 044 allocataires ont été suivis par un travailleur social dans le cadre de l'offre de service parent seul ou parent aujourd'hui

418 allocataires ont été suivis en 2021 par un travailleur social dans le cadre de l'offre Covid (créée en 2020)

BOULOGNE-BILLANCOURT

174 séparations déclarées en 2021

99 allocataires ont été suivis en 2021 par un travail social dans le cadre de l'offre de service séparation

42 allocataires ont été suivis en 2021 par un travailleur social dans le cadre de l'offre de service parent seul ou parent aujourd'hui

6 allocataires ont été suivis en 2021 par un travailleur social dans le cadre de l'offre Covid (créée en 2020)

Source : Données allocataires Caf issues des tables Gesica

DISPOSITIFS PARENTALITE DONNEES 2021

HAUTS-DE-SEINE



156 actions et structures de soutien à la parentalité ont été financées par la Caf en 2021 dans le cadre de la prestation de service*

* Lieu d'accueil enfant-parent, médiation familiale, contrat local d'accompagnement à la scolarité, actions du réseau d'écoute, d'appui d'accompagnement des parents, espaces rencontres fonds nationaux et fonds locaux



Ce qui représente 3,9 millions d'euros

BOULOGNE-BILLANCOURT

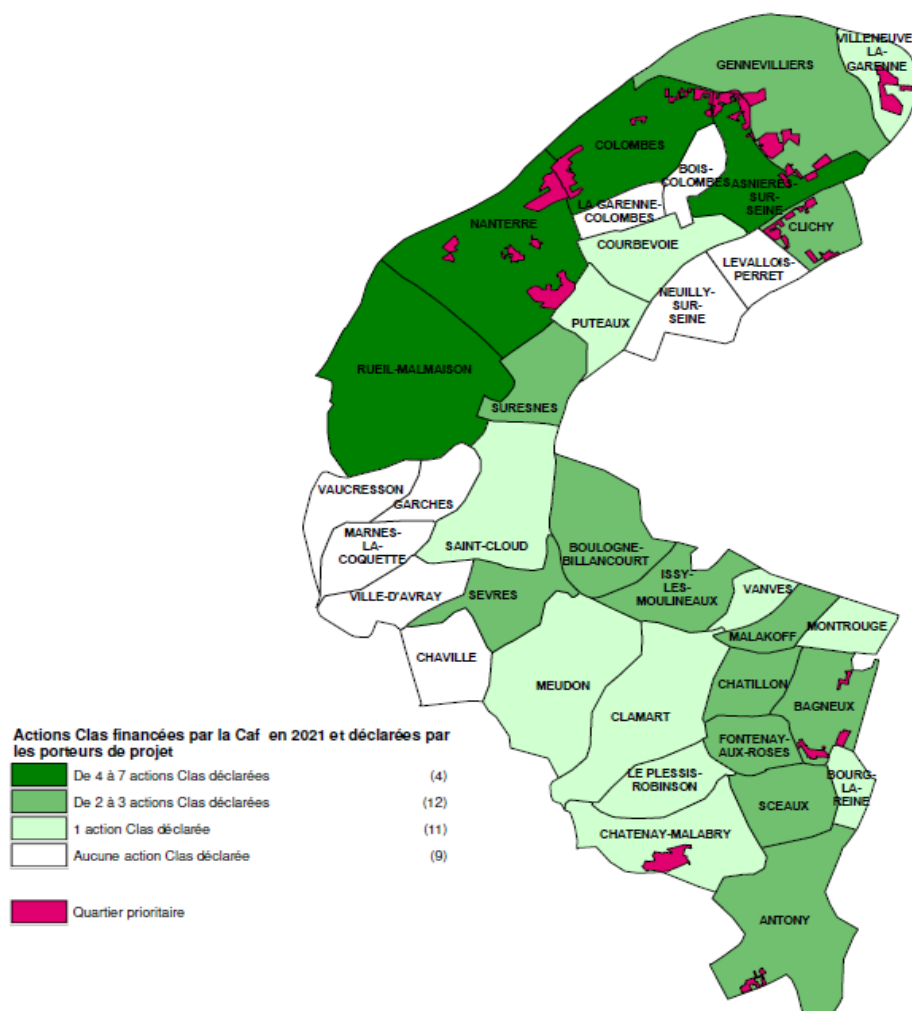
6 actions et structures de soutien à la parentalité a été financée par la Caf en 2021 dans le cadre de la prestation de service*

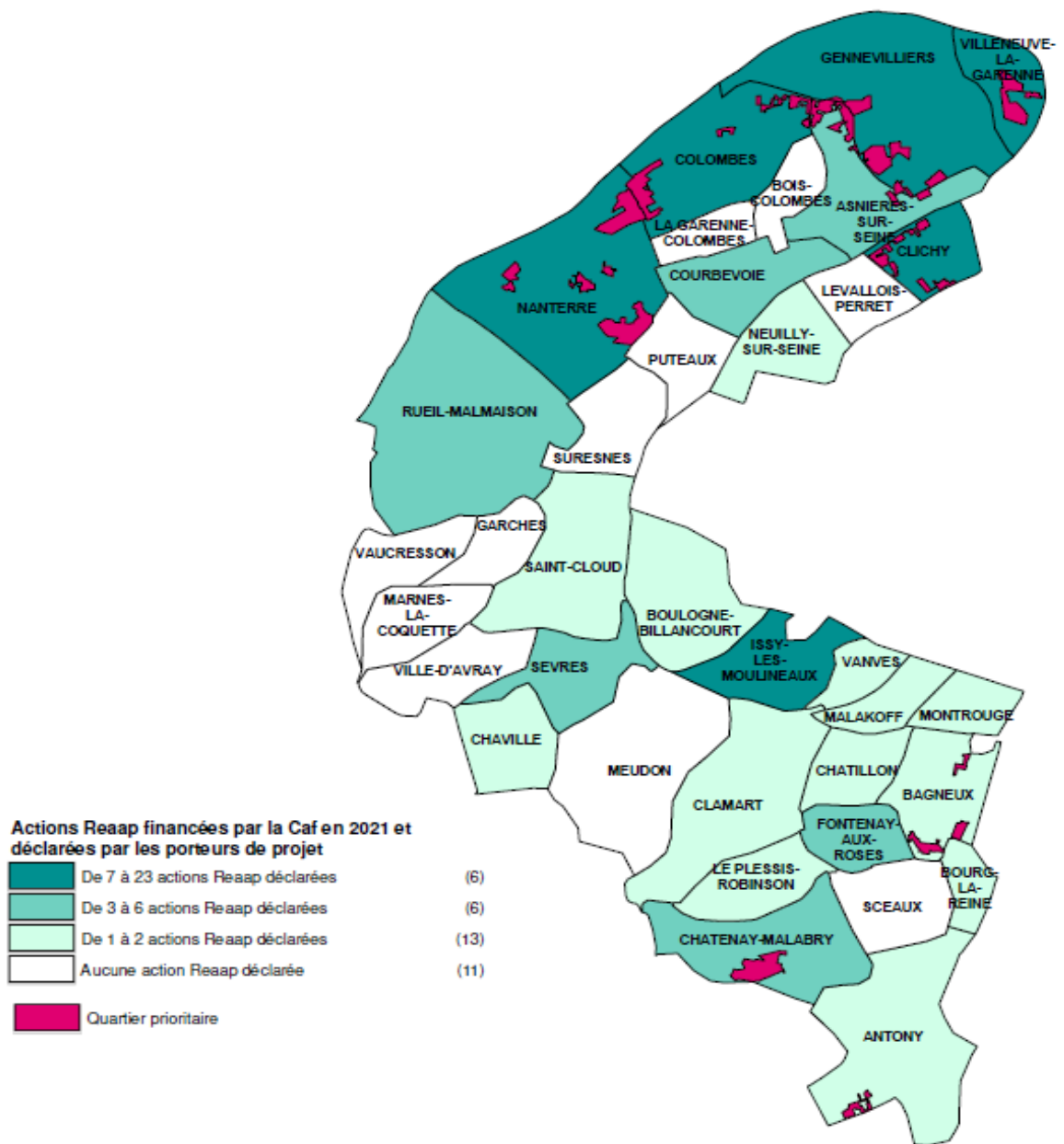
* Lieu d'accueil enfant-parent, médiation familiale, contrat local d'accompagnement à la scolarité, actions du réseau d'écoute, d'appui d'accompagnement des parents, espaces rencontres fonds nationaux et fonds locaux

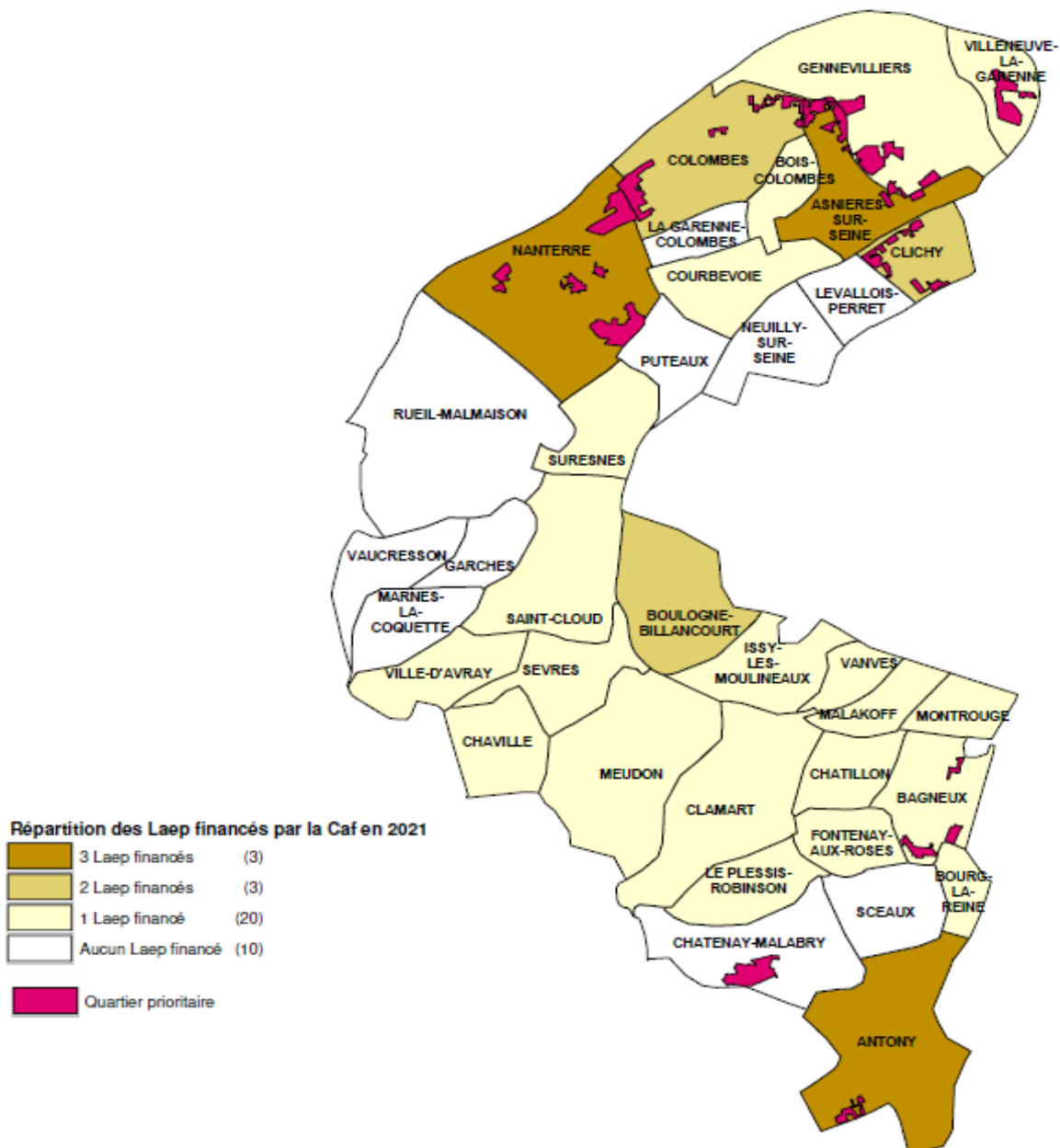
Ce qui représente 59 000 euros

- dont** 117 actions Reaap ont été financées par la Caf en 2021 dans le cadre de la prestation de service 2 actions Reaap par la Caf en 2021 dans le cadre de la prestation de service
- dont** 6 structures de médiation familiale ont été financées par la Caf en 2021 Aucune structure de médiation familiale n'a été financée par la Caf en 2021
- dont** 75 Clas ont été financés par la Caf en 2021 2 Clas ont été financés par la Caf en 2021
- dont** 35 Laep ont été financés par la Caf en 2021 2 Laep ont été financés par la Caf en 2021
- dont** 5 Espaces rencontre ont été financés par la Caf en 2021 dans le cadre de la prestation de service Aucun espace rencontre n'a été financé par la Caf en 2021 dans le cadre de la prestation de service

Source : Données Caf issues des tables OMEGA.EQUEAJE et RAM 2021 et données Caf issues des questionnaires REAAP et CLAS 2021 remontés par les gestionnaires







Données CAF et INSEE pour le diagnostic CTG 2023 de Boulogne-Billancourt

DONNEES GENERALES PETITE ENFANCE (0-3 ANS)

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



21 290 enfants sont nés en 2021 (Insee, naissances domiciliées 2021)

1 407 enfants sont nés en 2021 (Insee, naissances domiciliées 2021)

20 031 enfants d'allocataires (noyau dur et hors noyau dur) sont nés au cours de l'année 2021

1 311 enfants d'allocataires (noyau dur et hors noyau dur) sont nés au cours de l'année 2021

Source : Données Insee naissances domiciliées 2021, données issues du site Internet de l'Insee

Source : Données allocataires Caf définitives de l'ensemble de l'année 2021, allstat.fr6 de janvier à décembre



64 240 enfants de moins de 3 ans (Insee, RP 2019)

4 652 enfants de moins de 3 ans (Insee, RP 2019)

49 224 enfants des foyers allocataires noyau dur ont moins de 3 ans au 31/12/2021

3 008 enfants des foyers allocataires noyau dur ont moins de 3 ans au 31/12/2021

Source : Données Insee recensement de la population 2019, issues du site Internet de l'Insee

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221



36 488 Foyers allocataires avec enfant(s) de moins de 3 ans perçoivent la Paje au 31/12/2021

2 121 Foyers allocataires avec enfant(s) de moins de 3 ans perçoivent la Paje au 31/12/2021

15 102 enfants de moins de 3 ans perçoivent la Paje au 31/12/2021

1 357 enfants de moins de 3 ans perçoivent la Paje au 31/12/2021

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

Le taux de couverture petite enfance est de 71 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020

Le taux de couverture petite enfance est de 88,4 pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020

Source : taux de couverture petite enfance issu du caf data, données CNAF

3 324 enfants altoséquanais de 2 ans scolarisés (Insee, RP 2019)

279 enfants de 2 ans de Boulogne-Billancourt scolarisés

soit 15 % des enfants de 2 ans (Insee, RP 2019)

soit 18 % des enfants de 2 ans (Insee, RP 2019)

Source : Données Insee recensement de la population 2019, issues du site Internet de l'Insee

MONOPARENTS



6 319 enfants de moins de 3 ans en décembre 2021 résident dans un foyer allocataire monoparent

242 enfants de moins de 3 ans en décembre 2021 résident dans un foyer allocataire monoparent

soit 16 % des enfants résidant dans un foyer allocataire âgés de moins de 3 ans

soit 11 % des enfants résidant dans un foyer allocataire âgés de moins de 3 ans

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

MONOPARENTS - SITUATION PROFESSIONNELLE



HAUTS-DE-SEINE

3 445 enfants âgés de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental ont leur parent se déclarant en emploi au 31/12/2021
soit 55 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental

1 181 enfants âgés de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental ont leur parent se déclarant au chômage au 31/12/2021

soit 19 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental

1 693 enfants âgés de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental ont leur parent se déclarant inactif au 31/12/2021
soit 27 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental

BOULOGNE-BILLANCOURT

146 enfants âgés de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental ont leur parent se déclarant en emploi au 31/12/2021
soit 60 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental

40 enfants âgés de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental ont leur parent se déclarant au chômage au 31/12/2021

soit 17 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental

56 enfants âgés de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental ont leur parent se déclarant inactif au 31/12/2021
soit 23 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer monoparental

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

MONOPARENTS - BAS REVENUS ET REVENUS FRAGILES

HAUTS-DE-SEINE

3 263 enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataires vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

soit 52 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire monoparental

1 549 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire monoparental basculeraient sous le seuil de bas revenus sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

soit 25 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire monoparental

BOULOGNE-BILLANCOURT

106 enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataires vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

soit 44 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire monoparental

58 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire monoparental basculeraient sous le seuil de bas revenus sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

soit 24 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire monoparental



Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

COUPLES AVEC ENFANTS

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



42 905 enfants de moins de 3 ans en décembre 2021 résident dans un foyer allocataire en couple
soit 84 % des enfants résidant dans un foyer allocataire âgés de moins de 3 ans

2 766 enfants de moins de 3 ans en décembre 2021 résident dans un foyer allocataire en couple

soit 89 % des enfants résidant dans un foyer allocataire âgés de moins de 3 ans

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

COUPLES AVEC ENFANTS - SITUATION PROFESSIONNELLE

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



27 314 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, ont les deux adultes du foyer en emploi au 31/12/2021

soit 64 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire en couple

13 119 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, ont l'un des deux adultes du foyer en emploi au 31/12/2021

soit 31 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire en couple

2 083 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, ont les deux adultes du foyer en emploi au 31/12/2021

soit 75 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire en couple

598 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, ont l'un des deux adultes du foyer en emploi au 31/12/2021

soit 22 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire en couple



2 472 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, ont les deux adultes du foyer au chômage et/ ou inactifs au 31/12/2021

soit 6 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire en couple

85 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, ont les deux adultes du foyer au chômage et/ ou inactifs au 31/12/2021

soit 3 % des enfants de moins de 3 ans résidant dans un foyer allocataire en couple

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

COUPLES AVEC ENFANTS - BAS REVENUS ET REVENUS FRAGILES

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



6 922 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

215 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

soit 16 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple

soit 8 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple

3 243 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

104 enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

soit 8 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple

soit 4 % des enfants de moins de 3 ans résidant au sein d'un foyer allocataire en couple

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1220 et Georef_1221

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT FINANCES PAR LA CAF EN 2021

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



618 Eaje ont été financés par la Caf en 2021 au titre de la prestation de service

59 Eaje ont été financés par la Caf en 2021 au titre de la prestation de service

offrant 26 416 places au 31/12/2021
207 places supplémentaires par rapport au 31/12/2017

offrant 2 325 places au 31/12/2021
22 places supplémentaires par rapport au 31/12/2017



137 millions d'euros ont été versés en 2021 au titre de la prestation de service aux EAJE PSU (il s'agit du montant du droit de la déclaration des équipements)

12 millions d'euros a été versé aux EAJE PSU financés en 2021 au titre de la prestation de service (il s'agit du montant du droit de la déclaration des équipements)

18,7 millions d'euros ont été versés au titre des bonus mixité, territoire, handicap en 2021 aux EAJE PSU

1,9 millions d'euros ont été versés au titre des bonus mixité, territoire, handicap en 2021 aux EAJE PSU

Parmi les 618 Eaje financés par la Caf en 2021, 26 sont implantés en quartiers prioritaires d'après le SIG (soit 4 % des Eaje financés).

Commune non concernée



dont

42 510 enfants de moins de 6 ans ont été inscrits en 2021

3 603 enfants de moins de 6 ans ont été inscrits en 2021

dont

6 247 enfants appartenant à un foyer pauvre ont été inscrits en 2021

355 enfants appartenant à un foyer pauvre ont été inscrits en 2021

438 enfants percevant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ont été inscrits en 2021

48 enfants percevant l'allocation de l'enfant handicapé ont été inscrits en 2021

337 Eaje PSU sont publics et ont offert 15 869 places au 31/12/2021

22 Eaje PSU sont publics et ont offert 998 places au 31/12/2021

204 Eaje PSU sont privés et ont offert 7 899 places au 31/12/2021

28 Eaje PSU sont privés et ont offert 981 places au 31/12/2021

70 Eaje PSU sont associatifs et ont offert 2 013 places au 31/12/2021

8 Eaje PSU sont associatifs et ont offert 226 places au 31/12/2021

7 Eaje PSU sont labélisés AP-HP et ont offert 635 places au 31/12/2021

1 Eaje est labélisé AP-HP et a offert 120 places au 31/12/2021

HAUTS-DE-SEINE

Le taux d'occupation réel moyen des Eaje Psu du département (hors AP-HP) est de 58,9%

Celui des Eaje PSU publics est de 53,9%
Celui des Eaje PSU privés est de 67,0%
Celui des Eaje PSU associatifs est de 65,4%

BOULOGNE-BILLANCOURT

Le taux d'occupation réel moyen des Eaje Psu de la commune (hors AP-HP) est de 61,7%

Celui des Eaje PSU publics est de 56,0%
Celui des Eaje PSU privés est de 65,6%
Celui des Eaje PSU associatifs est de 69,7%

Le taux d'occupation financier moyen des Eaje de la commune (hors AP-HP) est de 66,5%

Celui des Eaje PSU publics est de 61,1%

Celui des Eaje PSU privés est de 75,1%
Celui des Eaje PSU associatifs est de 73,4%

Le taux d'occupation réel moyen des Eaje Psu de la commune (hors AP-HP) est de 71,9%

Celui des Eaje PSU publics est de 65,95%

Celui des Eaje PSU privés est de 75,3%
Celui des Eaje PSU associatifs est de 83,7%

Le taux de facturation moyen des Eaje de la commune (hors AP-HP) est de 112,8%

Celui des Eaje PSU publics est de 113,3%

Celui des Eaje PSU privés est de 112,2%

Celui des Eaje PSU associatifs est de 112,3%

Le taux de facturation moyen des Eaje de la commune (hors AP-HP) est de 116,59%

Celui des Eaje PSU publics est de 117,82%

Celui des Eaje PSU privés est de 114,8%

Celui des Eaje PSU associatifs est de 120,1%

Source : Données Caf des équipements issues de la table OMEGA.EQUEAJE données 2021 extraites en décembre 2022

RAM ET RAP FINANCES EN 2021

BOULOGNE-BILLANCOURT

HAUTS-DE-SEINE



45 RAM ont été financés par la Caf en 2021
2 millions d'euros ont été versés en 2021 au titre de la prestation de service

2 RAM a été financé par la Caf en 2021

80 600 euros ont été versé en 2021 au titre de la prestation de service

dont

1,5 million d'euros au titre des missions principales

59 100 € au titre des missions principales

dont

69 000 € au titre du bonus mission renforcée et 483 000 € au titre du bonus territoire

21 400 € au titre du bonus territoire

3 440 assistants maternels agréés ont été actifs au moins 1 mois dans l'année en 2021

180 assistants maternels agréés ont été actifs au moins 1 mois dans l'année en 2021

dont

2 929 assistants maternels agréés ont été actifs en décembre 2021

159 assistants maternels agréés ont été actifs en décembre 2021



3 216 enfants de moins de 3 ans ont été gardés par un assistant maternel en décembre 2021

187 enfants de moins de 3 ans ont été gardés par un assistant maternel en décembre 2021

Source : Données Caf des équipements issues de la table OMEGA.EQURAM données 2021 extraites en décembre 2022

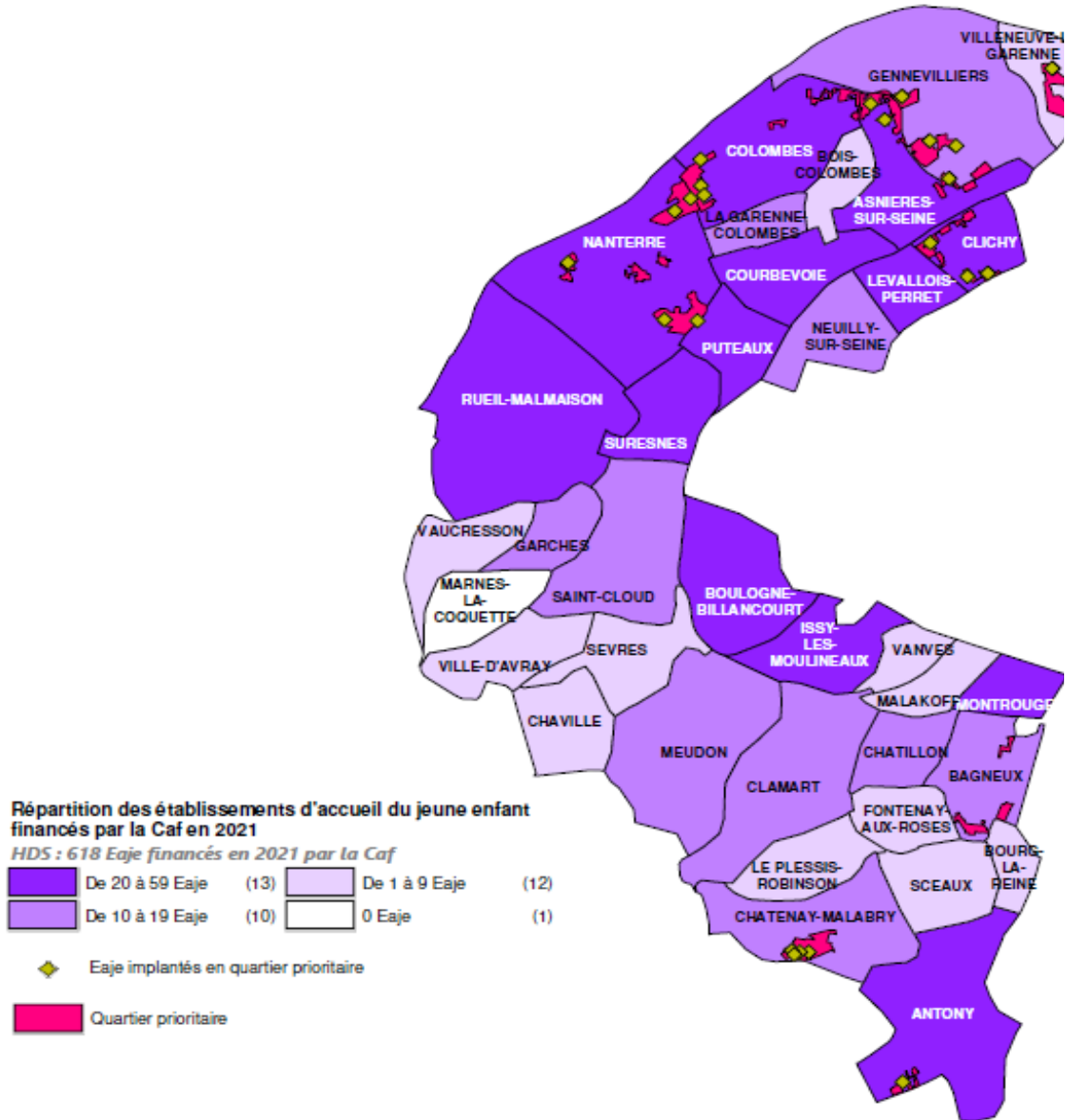
Source : Données Caf issues de la table BASESTAT.BCECAPJ2021



14 RAP ont été financés par la Caf en 2021 à hauteur de 251 000 €

Aucun RAP n'a été financé par la Caf en 2021

Source : Données Caf issues du tableau données figées équipements - avril 2021



Eaje financés en 2021 implantés en quartiers prioritaires d'après le SIG (soit 4 % des Eaje)

Numéro du QP	Libellé du QP	Commune(s) habitant le QP	Nombre d'Eaje 2021 en QP
QP092004	Noyer Doré	ANTONY	1
QP092012	Hauts d'Asnières	ASNIERES-SUR-SEINE	2
QP092020	Cité des Musiciens	BAGNEUX	0
QP092009	Tertres-Cuverons	BAGNEUX	0
QP092008	Abbé Grégoire-Mirabeau	BAGNEUX	0
QP092005	Cité Jardins	CHATENAY-MALABRY	4
QP092014	Entrée de ville	CLICHY	2
QP092001	Bac d'Asnières-Beaujon	CLICHY	0
QP092021	Les Musiciens	COLOMBES	0
QP092015	Petit Colombes	COLOMBES	4
QP092011	Fossés-Jean	COLOMBES	0
QP092010	Les Courtilles	GENNEVILLIERS	2
QP092018	Grésillons Voltaire II	GENNEVILLIERS, ASNIERES-SUR-SEINE	0
QP092017	Grésillons Voltaire I	GENNEVILLIERS, ASNIERES-SUR-SEINE	1
QP092013	Agnettes	GENNEVILLIERS, ASNIERES-SUR-SEINE	2
QP092016	Petit Nanterre	NANTERRE	3
QP092007	Le Parc	NANTERRE	2
QP092006	Chemin de l'île	NANTERRE	1
QP092003	Université II	NANTERRE	0
QP092002	Université I	NANTERRE	0
QP092019	Aire 2029	VILLENEUVE-LA-GARENNE	2
	Total Hauts-de-Seine		26



Données CAF et INSEE pour le diagnostic CTG 2023 de Boulogne-Billancourt

DONNEES GENERALES ENFANCE (3-11 ANS)

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



186 103 enfants âgés de 3-11 ans
(Insee, RP 2019)
soit 11% de la population
départementale

12 339 enfants âgés de 3-11 ans
(Insee, RP 2019)

soit 10% de la population
départementale

Source : Données Insee recensement de la population 2019, issues du site Internet de l'Insee



158 598 enfants âgés de 3-11 ans
sont couverts par la Caf
soit 48 % des enfants couverts
par la Caf

9 475 enfants âgés de 3-11 ans sont
couverts par la Caf
soit 49 % des enfants couverts par la
Caf

19 % des enfants âgés de 3-11 ans couverts par la Caf résident dans un foyer monoparental

15 % des enfants âgés de 3-11 ans couverts par la Caf résident dans un foyer monoparental

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT

3 210 enfants âgés de 3-11 ans bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé au 31/12/2021

143 enfants âgés de 3-11 ans bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé au 31/12/2021

33 783 enfants d'allocataires de 3-11 ans vivent sous le seuil du bas revenus au 31/12/2021

1 077 enfants d'allocataires de 3-11 ans vivent sous le seuil du bas revenus au 31/12/2021

soit 21 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans

soit 11 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans

46 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant au sein d'un foyer monoparental, vivent sous le seuil du bas revenus au 31/12/2021

34 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant au sein d'un foyer monoparental, vivent sous le seuil du bas revenus au 31/12/2021

16 957 enfants d'allocataires de 3-11 ans, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

565 enfants d'allocataires de 3-11 ans, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

soit 11 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans

soit 6 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans

21 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant au sein d'un foyer monoparental, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

17 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant au sein d'un foyer monoparental, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021



30 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant dans un foyer monoparental, vivent dans un foyer au chômage ou inactif au 31/12/2021

24 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant dans un foyer monoparental, vivent dans un foyer au chômage ou inactif au 31/12/2021

5 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant dans un foyer en couple, vivent dans un foyer au chômage ou inactif au 31/12/2021

2 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans résidant dans un foyer en couple, vivent dans un foyer au chômage ou inactif au 31/12/2021

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

AIDE FINANCIERE AU TEMPS LIBRE

HAUTS-DE-SEINE



7 586 enfants d'allocataires de 3-11 ans ont bénéficié de l'aide au temps libre (loisirs ou vacances) en 2021
soit 5 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans

70 % des enfants ayant bénéficié d'une aide au temps libre en 2021 sont âgés de 3-11 ans

BOULOGNE-BILLANCOURT

172 enfants d'allocataires de 3-11 ans ont bénéficié de l'aide au temps libre (loisirs ou vacances) en 2021

soit 2 % des enfants d'allocataires de 3-11 ans

64 % des enfants ayant bénéficié d'une aide au temps libre en 2021 sont âgés de 3-11 ans

Source : Données Caf issues de SIAS.TLDRPAIR, basenat.ENF,basenat.DOB

CLAS



40 % des enfants ayant bénéficié d'une action CLAS en 2021 sont en élémentaire
1,5 million d'euros a été versé aux CLAS

44 % des enfants ayant bénéficié d'une action CLAS en 2021 sont en élémentaire
25 000 € ont été versés aux CLAS de la commune

Source : Données Caf, SIAS.CLASACTION2021

Source : Données Caf issues du tableau données figées équipements - avril 2021

ALSH



60 ALSH extrascolaires ont été financés en 2021

53 ALSH périscolaires ont été financés en 2021

4 ALSH TAP ont été financés par la Caf en 2021

En 2021, la Caf a versé 9,6 millions d'euros aux ALSH extrascolaires
En 2021, la Caf a versé 14,9 millions d'euros aux ALSH périscolaires

2 ALSH extrascolaires ont été financés en 2021

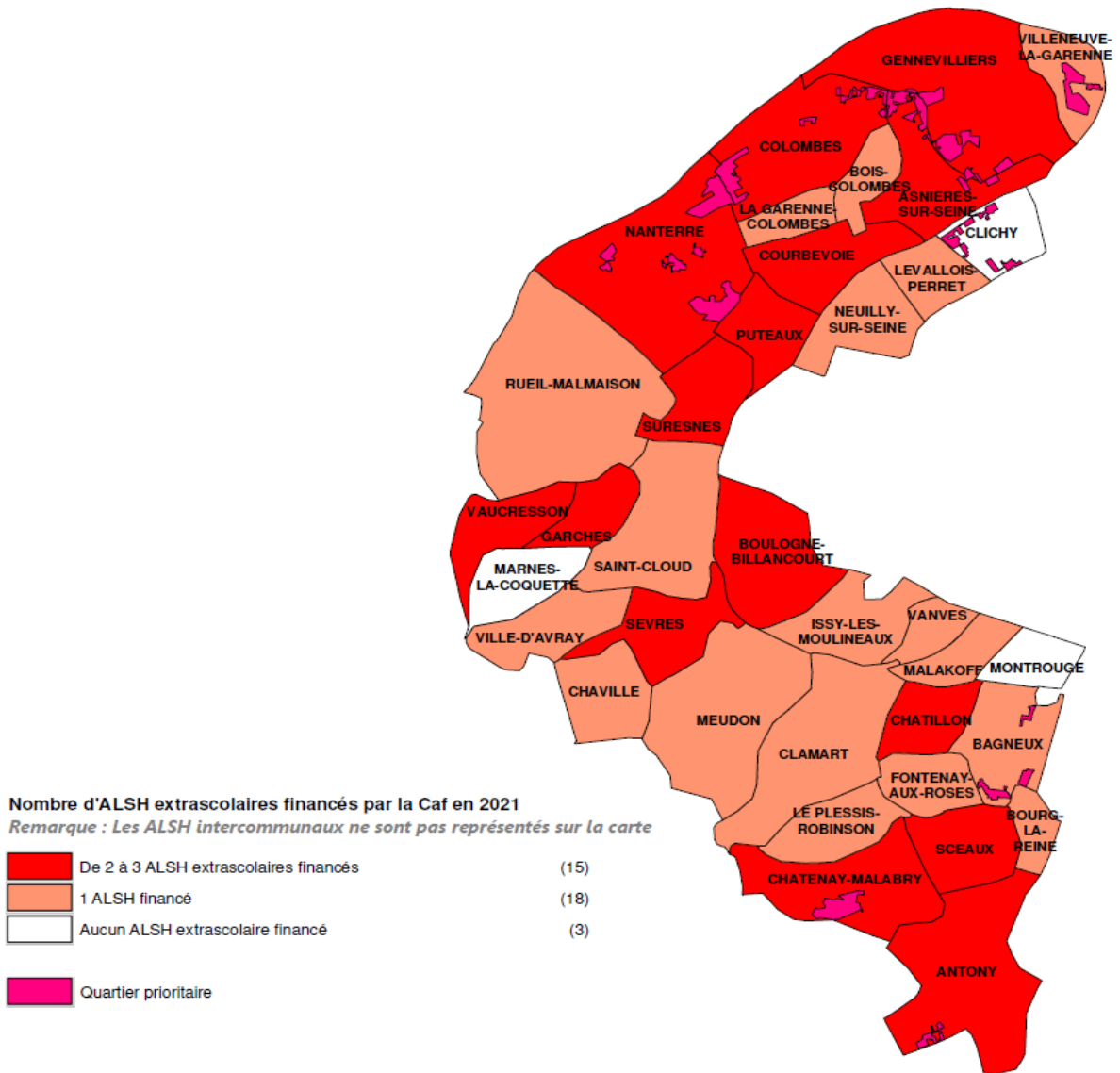
1 ALSH périscolaire a été financé en 2021

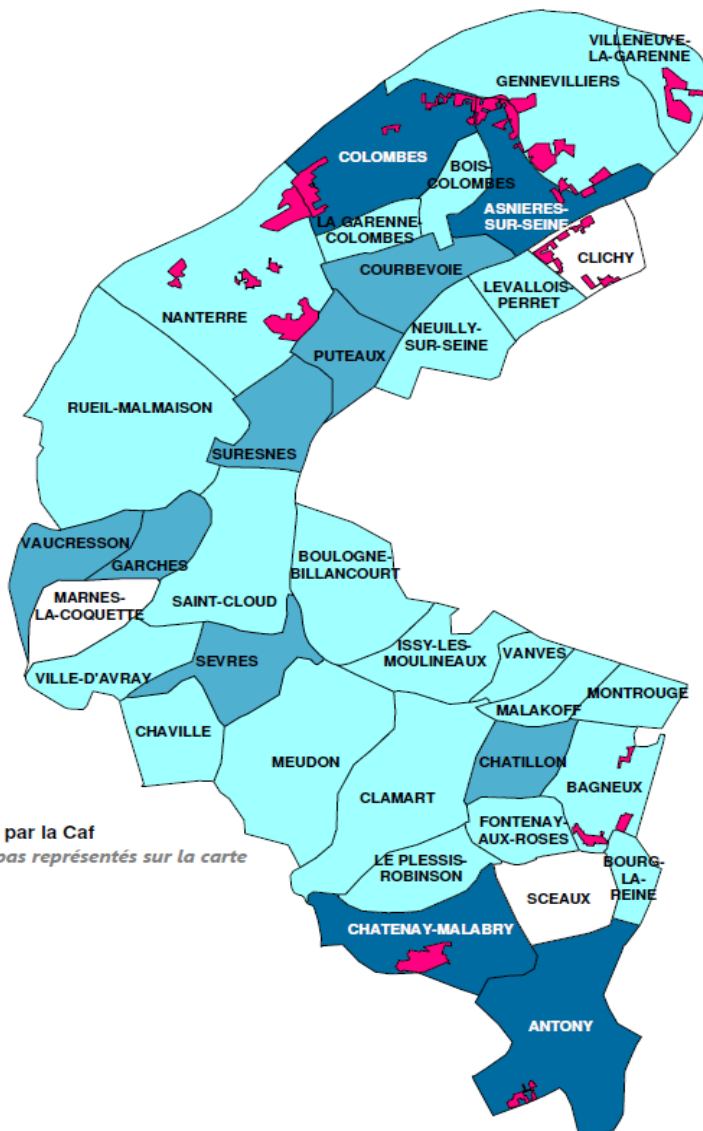
Aucun ALSH TAP n'a été financé par la Caf en 2020

En 2021, la Caf a versé 444 800 € à l'ALSH extrascolaire

En 2021, la Caf a versé 769 400 € à l'ALSH périscolaire

Source : Données Caf issues des bases de données OMEGA, EQUALSH données de 2021 extraites en 2022





Nombre d'ALSH p riscolaires financ s en 2021 par la Caf

Remarque : Les ALSH intercommunaux ne sont pas repr sent s sur la carte

	De 3 � 4 ALSH p�riscolaires financ�s	(4)
	2 ALSH p�riscolaires financ�s	(7)
	1 ALSH p�riscolaire financ�	(22)
	Aucun ALSH p�riscolaire financ�	(3)
	Quartier prioritaire	



**Donn es CAF et INSEE pour le diagnostic CTG 2023
Boulogne-Billancourt**

DONNEES GENERALES JEUNESSE (12-25 ANS)

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



251 894 jeunes sont  g s de 12   24 ans (Insee, RP 2019) soit 16% de la population d partementale

16 800 jeunes sont  g s de 12   24 ans (Insee, RP 2019) soit 14% de la population d partementale

Source : Données Insee recensement de la population 2019, issues du site Internet de l'Insee

<p>121 843 enfants d'allocataires de 12-25 ans sont couverts par la Caf au 31/12/2021 soit 37 % des enfants couverts</p>	<p>6 826 enfants d'allocataires de 12-25 ans sont couverts par la Caf au 31/12/2021 soit 35 % des enfants couverts</p>
<p>d 30 % des enfants d'allocataires de 12- o 25 ans résident dans un foyer n monoparental au 31/12/2021 t</p>	<p>28 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résident dans un foyer monoparental au 31/12/2021</p>

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2020, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



2 554 enfants d'allocataires de 12-25 ans perçoivent l'Aeeh au 31/12/2021

120 enfants d'allocataires de 12-25 ans perçoivent l'Aeeh au 31/12/2021

32 693 enfants d'allocataires de 12-25 ans résident dans un foyer vivant sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

1 240 enfants d'allocataires de 12-25 ans résident dans un foyer vivant sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

soit 27 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans

soit 18 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans

49 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer monoparental vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

41 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer monoparental vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021

12 410 enfants d'allocataires de 12-25 ans, basculeraient sous le seuil de bas revenus sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021
soit 10 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans

449 enfants d'allocataires de 12-25 ans, basculeraient sous le seuil de bas revenus sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021
soit 7 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans

16 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer monoparental, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans le versement de leurs prestations au 31/12/2021

12 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer monoparental, basculeraient sous le seuil de bas revenus, sans le versement de leurs prestations au 31/12/2021



10 123 enfants d'allocataires de 12-25 ans résident dans un foyer monoparental au chômage ou inactif au 31/12/2021

448 enfants d'allocataires de 12-25 ans résident dans un foyer monoparental au chômage ou inactif au 31/12/2021

soit 28 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer monoparental au 31/12/2021

soit 24 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer monoparental au 31/12/2021

4 438 enfants d'allocataires de 12-25 ans résident dans un foyer en couple au chômage ou inactif au 31/12/2021

131 enfants d'allocataires de 12-25 ans résident dans un foyer en couple au chômage ou inactif au 31/12/2021

soit 5 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer en couple

soit 3 % des enfants d'allocataires de 12-25 ans résidant dans un foyer en couple

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2020, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

AIDE FINANCIERE AU TEMPS LIBRE

HAUTS-DE-SEINE

3 211 enfants d'allocataires de 12-17 ans ont bénéficié d'une aide au temps libre (loisirs ou sports) en 2021



soit 2 % des enfants d'allocataires de cette classe d'âge

BOULOGNE-BILLANCOURT

95 enfants d'allocataires de 12-17 ans ont bénéficié d'une aide au temps libre (loisirs ou vacances) en 2021

soit 2 % des enfants d'allocataires de cette classe d'âge

Source : Données Caf issues de SIAS.TLDRPAIR, basenat.ENF,basenat.DOB

CLAS



60 % des enfants ayant bénéficié d'une action CLAS en 2021 sont au collège ou au lycée

56 % des enfants ayant bénéficié d'une action CLAS en 2021 sont au collège ou au lycée

1,5 million d'euros a été versé aux CLAS

25 000 € ont été versés aux CLAS de la commune

Source : Données Caf, SIAS.CLASACTION2021

Source : Données Caf issues du tableau données figées équipements - avril 2021

ALSH



En 2021, la Caf a financé 19 ALSH adolescents

En 2021, la Caf a financé 1 ALSH adolescents

896 700 € ont été versés par la Caf aux ALSH adolescents en 2021 au titre de la prestation de service

23 700 € ont été versé par la Caf à l'ALSH adolescents en 2021 au titre de la prestation de service

Source : Données Caf issues des bases de données OMEGA, EQUALSH données de 2021 extraites en 2022

SCOLARISATION DES 16-24 ANS

HAUTS-DE-SEINE

66 % des 18-24 ans du département sont scolarisés en 2019

11,20 % des 15-24 ans du département ne sont ni scolarisés ni en emploi en 2018 (NEET, données 2019 non disponibles)

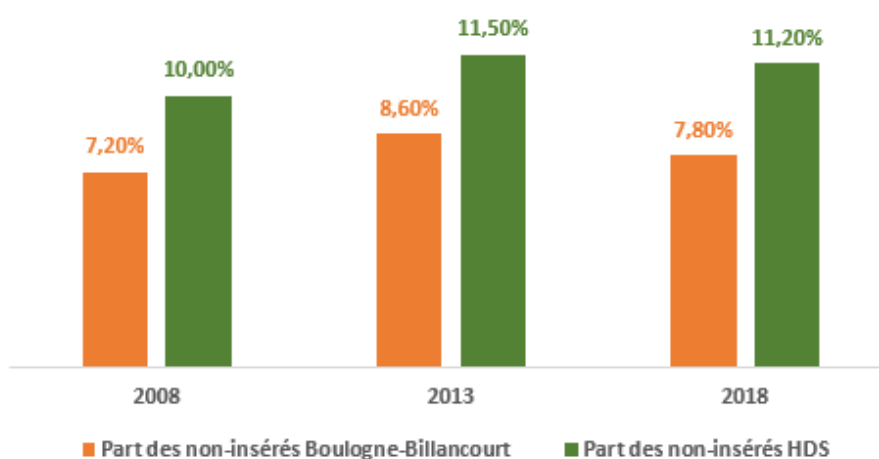
BOULOGNE-BILLANCOURT

70 % des 18-24 ans de la commune sont scolarisés en 2019

7,80 % des 15-24 ans de la commune ne sont ni scolarisés ni en emploi en 2018 (NEET, données 2019 non disponibles)

Source : Insee, exploitations complémentaires du recensement de la population 2018 et 2019

Part des jeunes de 15 à 24 ans non insérés



97 % des enfants d'allocataires de 16-17 ans sont scolarisés au 31/12/2021

3 % des enfants d'allocataires de 16-17 ans sont inactifs au 31/12/2021

91 % des enfants d'allocataires de 18-24 ans sont scolarisés

8 % des enfants d'allocataires de 18-24 ans sont inactifs au 31/12/2021

97 % des enfants d'allocataires de 16-17 ans sont scolarisés au 31/12/2021

3 % des enfants d'allocataires de 16-17 ans sont inactifs au 31/12/2021

94 % des enfants d'allocataires de 18-24 ans sont scolarisés

5 % des enfants d'allocataires de 18-24 ans sont inactifs au 31/12/2021

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2020, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

ALLOCATAIRES DE 18-24 ANS

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



<p>35 871 allocataires de moins de 25 ans au 31/12/2021 soit 12 % des allocataires 39 477 personnes couvertes appartiennent à un foyer allocataire ayant moins de 25 ans au 31/12/2021</p>	<p>3 179 allocataires de moins de 25 ans au 31/12/2021 soit 17 % des allocataires 3 385 personnes couvertes appartiennent à un foyer allocataire ayant moins de 25 ans au 31/12/2021</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



<p>92 % des allocataires de moins de 25 ans sont isolés au 31/12/2021</p>	<p>94 % des allocataires de moins de 25 ans sont isolés au 31/12/2021</p>
---------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------



<p>2 % des allocataires de moins de 25 ans sont monoparents au 31/12/2021</p>	<p>1 % des allocataires de moins de 25 ans sont monoparents au 31/12/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------



<p>1 % des allocataires de moins de 25 ans sont en couple avec enfants au 31/12/2021</p>	<p>1 % des allocataires de moins de 25 ans sont en couple avec enfants au 31/12/2021</p>
------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------



<p>4 % des allocataires de moins de 25 ans sont en couple sans enfant au 31/12/2021</p>	<p>4 % des allocataires de moins de 25 ans sont en couple sans enfant au 31/12/2021</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

** remarque : avec les arrondis le total peut-être légèrement supérieur ou inférieur à 100 %*

<p>51 % des allocataires de moins de 25 ans se déclarent en emploi au 31/12/2021</p>	<p>46 % des allocataires de moins de 25 ans se déclarent en emploi au 31/12/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------



<p>4 % des allocataires de moins de 25 ans se déclarent au chômage au 31/12/2021</p>	<p>3 % des allocataires de moins de 25 ans se déclarent au chômage au 31/12/2021</p>
--------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------



<p>45 % des allocataires de moins de 25 ans se déclarent inactifs au 31/12/2021</p>	<p>52 % des allocataires de moins de 25 ans se déclarent inactifs au 31/12/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

d
o
n
t



<p>16 532 allocataires sont étudiants au 31/12/2021</p>	<p>1 716 allocataires sont étudiants au 31/12/2021</p>
---------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------

<p>46 % des allocataires de moins de 25 ans sont étudiants au 31/12/2021</p>	<p>54 % des allocataires de moins de 25 ans sont étudiants au 31/12/2021</p>
------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

HAUTS-DE-SEINE


BOULOGNE-BILLANCOURT

<p>12 914 allocataires de moins de 25 ans perçoivent une prestation précarité au 31/12/2021</p>	<p>866 allocataires de moins de 25 ans perçoivent une prestation précarité au 31/12/2021</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

soit 36 % des allocataires de moins de 25 ans	soit 27 % des allocataires de moins de 25 ans
d 1 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent le Rsa au 31/12/2021	0 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent le Rsa au 31/12/2021
o	
n	
t	
d 31 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent la Ppa au 31/12/2021	25 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent la Ppa au 31/12/2021
o	
n	
t	
d 4 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent l'Aah au 31/12/2021	2 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent l'Aah au 31/12/2021
o	
n	
t	
75 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent l'aide au logement au 31/12/2021	85 % des allocataires de moins de 25 ans perçoivent l'aide au logement au 31/12/2021


28 % des allocataires de moins de 25 ans vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021	25 % des allocataires de moins de 25 ans vivent sous le seuil de bas revenus au 31/12/2021
9 % des allocataires de moins de 25 ans, basculeraient sous le seuil de pauvreté sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021	7 % des allocataires de moins de 25 ans, basculeraient sous le seuil de pauvreté sans la perception de leurs prestations au 31/12/2021

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2020, allstat.fr6_1221 et Georef_1221



Données CAF et INSEE pour le diagnostic CTG 2023 de Boulogne-Billancourt

ACCES AUX DROITS (RENDEZ-VOUS)

	HAUTS-DE-SEINE	BOULOGNE-BILLANCOURT
 <p style="margin: 0;">69 085 rendez-vous ont été réalisés par les gestionnaires conseils et les travailleurs sociaux en 2022</p> <p style="margin: 0;">54 232 rendez-vous ont été réalisés en 2022 par les gestionnaires conseils</p> <p style="margin: 0;">soit 79 % des rendez-vous réalisés</p>	<p style="margin: 0;">2 583 rendez-vous réalisés par les travailleurs sociaux et les gestionnaires conseils allocataires en 2022, concernent des allocataires de la commune</p> <p style="margin: 0;">1 966 rendez-vous réalisés en 2022 par les gestionnaires conseils, concernent des allocataires résidant sur la commune</p> <p style="margin: 0;">soit 76 % des rendez-vous réalisés</p>	

14 853 rendez-vous ont été réalisés par les travailleurs sociaux en 2022

617 rendez-vous réalisés par les travailleurs sociaux en 2022, concernent des allocataires de la commune

4 429 Rendez-vous des droits ont été réalisés en 2022 par les GC et les TS

156 Rendez-vous des droits réalisés en 2022 par les GC et les TS, concernent des allocataires résidant sur la commune

5 835 interventions ont été réalisées par les travailleurs sociaux en 2022

242 interventions réalisées en 2022 par les travailleurs sociaux concernent des allocataires résidant sur la commune

Source : Données Caf issues des tables actosc.gesica et gra.rdv et du rapport Power BI 2022 - Pilotage interventions sociales

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

En 2021, la Caf a financé 34 centres sociaux

En 2021, la Caf a financé 1 centre social

L'ensemble des centres sociaux possèdent l'agrément animation collective familiale

Il possède l'agrément animation collective familiale



La Caf a versé 3,1 millions d'euros aux centres sociaux en 2021 dont 784 mille euros au titre de l'agrément animation collective familiale

La Caf a versé 93 000 euros au centre social en 2021 dont 23 300 euros au titre de l'agrément animation collective familiale



En 2021, la Caf a financé 8 structures d'animation de la vie sociale locale

En 2021, la Caf a financé 1 structure d'animation de la vie sociale locale

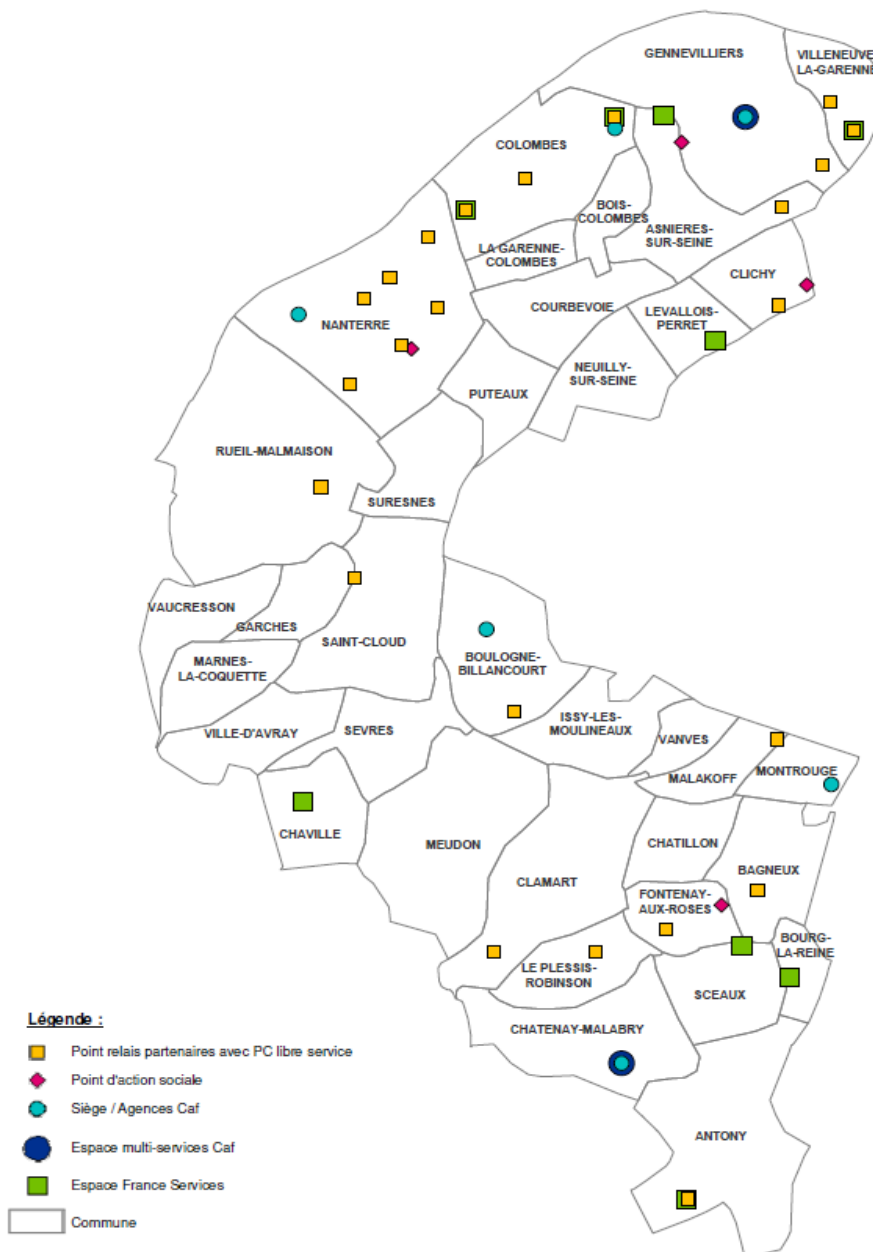


En 2021, la Caf a versé 186 mille euros aux structures d'animation de la vie sociale locale

En 2021, la Caf a versé 23 300 euros à la structure d'animation de la vie sociale locale

Source : Données Caf issues de la table Caf MTOBQ

Représentation des différents lieux favorisant l'accès aux droits dans le département



DONNEES GENERALES RELATIVES AU LOGEMENT

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



Le département 807 711 logements
(Insee, RP 2019)

Le département 67 557 logements
(Insee, RP 2019)

dont

90% des logements sont des résidences
principales (Insee, RP 2019)

88% des logements sont des résidences
principales (Insee, RP 2019)

43% des résidences principales sont
occupées par le propriétaire

44% des résidences principales sont
occupées par le propriétaire

25% des résidences principales sont des
résidences HLM (Insee, RP 2019)

12% des résidences principales sont des
résidences HLM (Insee, RP 2019)

6% des logements sont des logements
vacants (Insee, RP 2019)

6% des logements sont des logements
vacants (Insee, RP 2019)

13% des résidences principales sont des
studios (Insee, RP 2019)

18% des résidences principales sont des
studios (Insee, RP 2019)

24% des résidences principales sont des
2 pièces (Insee, RP 2019)

29% des résidences principales sont des
2 pièces (Insee, RP 2019)

29% des résidences principales sont des
3 pièces (Insee, RP 2019)

26% des résidences principales sont des
3 pièces (Insee, RP 2019)

19% des résidences principales sont des
4 pièces (Insee, RP 2019)

16% des résidences principales sont des
4 pièces (Insee, RP 2019)

15% des résidences principales sont des
5 pièces et plus (Insee, RP 2019)

11% des résidences principales sont des
5 pièces et plus (Insee, RP 2019)

11% des résidences principales sont
surpeuplés (Insee, RP 2019)

11% des résidences principales sont
surpeuplés (Insee, RP 2019)

Source : Insee recensement de la population 2019, données issues du site Internet de l'Insee

711 allocataires sont concernés par du
surpeuplement en 2021

59 allocataires sont concernés par du
surpeuplement en 2021

Source : Données Caf annuelles, issues des tables mensuelles définitives des allocataires (allstat.fr6 de janvier à décembre 2021)



19 FJT ont été financés en 2021 par la Caf 1 FJT a été financé en 2021 par la Caf
 La Caf a versé 1 million d'euros aux FJT en 2021 La Caf a versé 51 000 € au FJT en 2021

Source : Données Caf issues de la table MTOBQ

PROFIL DES ALLOCATAIRES BENEFICIAIRES DE L'AIDE AU LOGEMENT

HAUTS-DE-SEINE

115 638 allocataires perçoivent une prestation d'aide au logement au 31/12/2021
 soit 40 % des allocataires au 31/12/2021

222 989 personnes couvertes par la Caf au 31/12/2021 résident dans un foyer allocataire percevant une prestation d'aide au logement

soit 30 % des personnes couvertes au 31/12/2021

dont 82 807 enfants couverts par la Caf au 31/12/2021, résident dans un foyer allocataire percevant une prestation d'aide au logement

soit 25 % des enfants couverts par la Caf au 31/12/2021

300 millions d'euros ont été versés par la Caf en 2021 au titre de l'aide au logement

222 € est le montant moyen de l'aide au logement versé par allocataire en décembre 2021



BOULOGNE-BILLANCOURT

7 133 allocataires perçoivent une prestation d'aide au logement au 31/12/2021
 soit 39 % des allocataires au 31/12/2021

10 470 personnes couvertes par la Caf au 31/12/2021 résident dans un foyer allocataire percevant une prestation d'aide au logement

soit 23 % des personnes couvertes au 31/12/2021

2 480 enfants couverts par la Caf au 31/12/2021, résident dans un foyer allocataire percevant une prestation d'aide au logement

soit 13 % des enfants couverts par la Caf au 31/12/2021

18 millions d'euros ont été versés par la Caf en 2021 au titre de l'aide au logement

223 € est le montant moyen de l'aide au logement versé par allocataire en décembre 2021



61 % des allocataires percevant l'aide au logement sont isolés au 31/12/2021

18 % des allocataires percevant l'aide au logement sont monoparents

15 % des allocataires percevant l'aide au logement sont des couples avec enfants

77 % des allocataires percevant l'aide au logement sont isolés au 31/12/2021

12 % des allocataires percevant l'aide au logement sont monoparents

7 % des allocataires percevant l'aide au logement sont des couples avec enfants



5 % des allocataires percevant l'aide au logement sont des couples sans enfant

5 % des allocataires percevant l'aide au logement sont des couples sans enfant

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



48 % des allocataires percevant de l'aide au logement résident dans le parc public au 31/12/2021

28 % des allocataires percevant de l'aide au logement résident dans le parc public au 31/12/2021

44 % des allocataires percevant de l'aide au logement résident dans le parc public au 31/12/2021

66 % des allocataires percevant de l'aide au logement résident dans le parc public au 31/12/2021

29 % des allocataires percevant l'aide au logement en décembre 2021 et faisant partie du champ de référence du revenu par unité de consommation, ont un taux d'effort égal ou supérieur à 40 % de leurs ressources

48 % des allocataires percevant l'aide au logement en décembre 2021 et faisant partie du champ de référence du revenu par unité de consommation, ont un taux d'effort égal ou supérieur à 40 % de leurs ressources



56 % des allocataires percevant l'aide au logement en décembre 2021 résidant dans le parc privé ont un taux d'effort égal ou supérieur à 40 % de leurs ressources

65 % des allocataires percevant l'aide au logement en décembre 2021 résidant dans le parc privé ont un taux d'effort égal ou supérieur à 40 % de leurs ressources

9 % des allocataires percevant l'aide au logement en décembre 2021 résidant dans le parc public ont un taux d'effort égal ou supérieur à 40 % de leurs ressources

15 % des allocataires percevant l'aide au logement en décembre 2021 résidant dans le parc public ont un taux d'effort égal ou supérieur à 40 % de leurs ressources

Source : Données allocataires Caf définitives de décembre 2021, allstat.fr6_1221 et Georef_1221

PROFIL DES ALLOCATAIRES EN IMPAYE

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT

12 235 allocataires ont été au moins une fois en impayé de loyer au cours de l'année 2021

538 allocataires ont été au moins une fois en impayé de loyer au cours de l'année 2021

30 338 personnes couvertes par la Caf résident dans un foyer allocataire ayant été au moins 1 fois en impayé au cours de l'année 2021

1 169 personnes couvertes par la Caf résident dans un foyer allocataire ayant été au moins 1 fois en impayé au cours de l'année 2021

2 752 allocataires ont résorbé leur impayé au cours de l'année 2021 (que celui-ci ai débuté en 2021 ou avant)

118 allocataires ont résorbé leur impayé au cours de l'année 2021 (que celui-ci ai débuté en 2021 ou avant)



41 % des allocataires en impayé de loyer sont isolés

49 % des allocataires en impayé de loyer sont isolés



32 % des allocataires en impayé de loyer sont monoparents

28 % des allocataires en impayé de loyer sont monoparents



23 % des allocataires en impayé de loyer sont en couple avec des enfants

18 % des allocataires en impayé de loyer sont en couple avec des enfants



4 % des allocataires en impayé de loyer sont en couple sans enfant

4 % des allocataires en impayé de loyer sont en couple sans enfant

2 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de moins de 25 ans

1 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de moins de 25 ans

28 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de 25 à 39 ans

24 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de 25 à 39 ans

54 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de 40 à 59 ans

54 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de 40 à 59 ans

16 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de 40 à 59 ans

20 % des allocataires en impayé en 2021 sont âgés de 40 à 59 ans

HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE-BILLANCOURT



44 % des allocataires en impayé en 2021 sont en emploi

43 % des allocataires en impayé en 2021 sont en emploi

24 % des allocataires en impayé en 2021 sont au chômage

21 % des allocataires en impayé en 2021 sont au chômage

32 % des allocataires en impayé en 2021 sont inactifs

36 % des allocataires en impayé en 2021 sont inactifs

23 % des allocataires en impayé en 2021 perçoivent le Rsa

22 % des allocataires en impayé en 2021 perçoivent le Rsa

31 % des allocataires en impayé en 2021 perçoivent la Ppa

28 % des allocataires en impayé en 2021 perçoivent la Ppa

8 % des allocataires en impayé en 2021 perçoivent l'Aah

9 % des allocataires en impayé en 2021 perçoivent l'Aah



58 % des allocataires en impayé en 2021 résident dans le parc public

45 % des allocataires en impayé en 2021 résident dans le parc public

12 % des allocataires en impayé en 2021 résident dans le parc privé

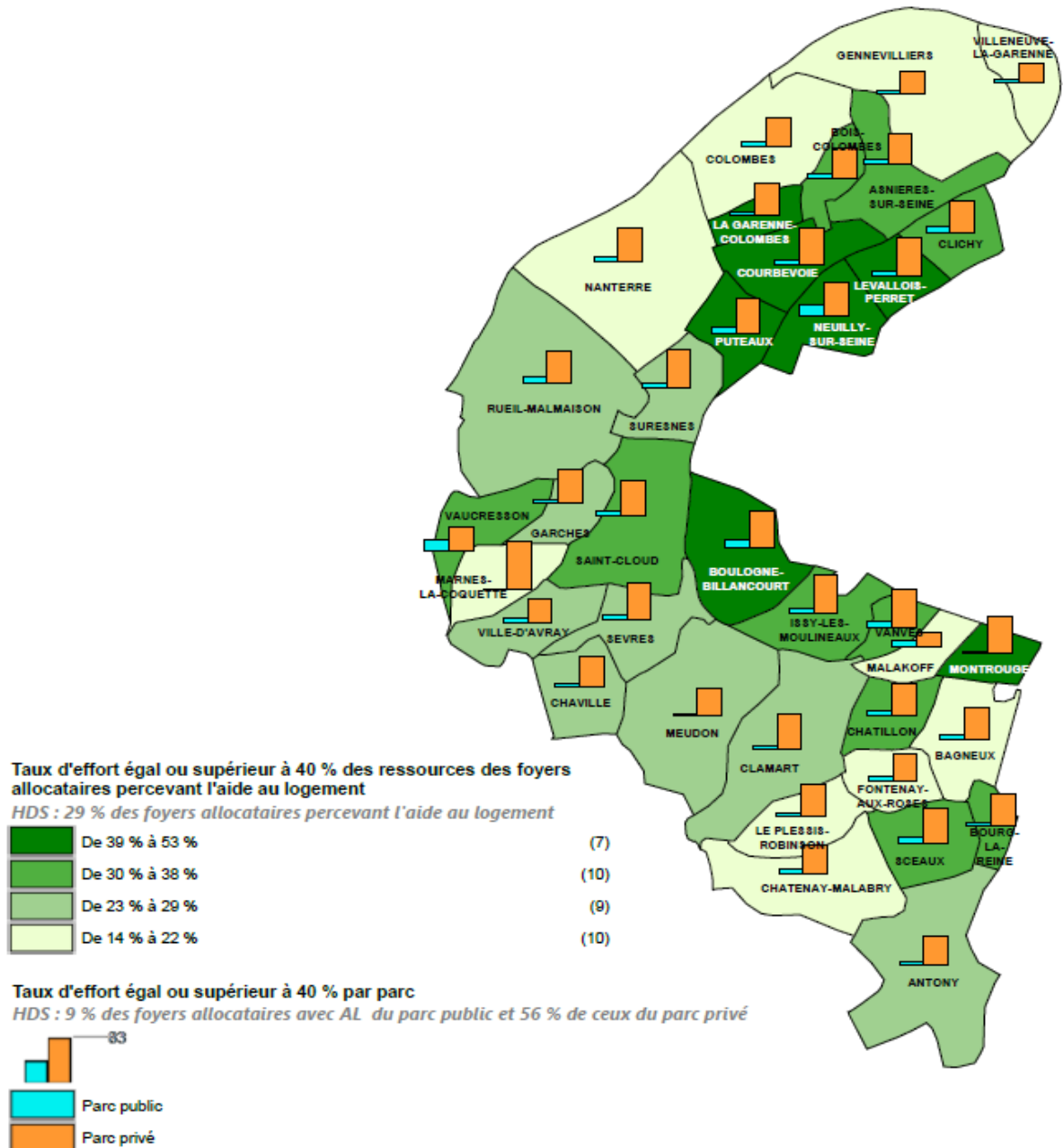
21 % des allocataires en impayé en 2021 résident dans le parc privé

51 % des allocataires en impayé en 2021 vivent sous le seuil de bas revenus en 2021

47 % des allocataires en impayé en 2021 vivent sous le seuil de bas revenus en 2021

Source : Données Caf annuelles, issues des tables mensuelles définitives des allocataires (allstat.fr6 de janvier à décembre 2021)

Répartition des foyers allocataires percevant de l'aide au logement en décembre 2021 et dont le taux d'effort est égal ou supérieur à 40 % de leurs ressources



CONVENTION GLOBALE TERRITORIALE
Diagnostic de la ville de Boulogne-Billancourt

BOULOGNE-BILLANCOURT : UNE VILLE AUX NOMBREUX ATOUS

En mars dernier, la commune a été distinguée « La Ville où il fait bon vivre en Ile-de-France » suite au vote organisé par France Bleu Paris sur de multiples critères : services, vie des familles, transports et mobilité, nature et environnement, sports et loisirs, culture, développement des circuits courts, engagement et solidarité.

Généreuse, proche et responsable, Boulogne-Billancourt est une ville engagée souhaitant offrir à tous une qualité et un cadre de vie sûr et durable.

La Ville organise de nombreux événements et soutien les associations pour sensibiliser les Bouloonnais aux questions de la petite enfance, de la jeunesse, du logement, du handicap, des seniors, de l'insertion et de l'accès aux droits... Chaque année, le forum des associations, forum de l'emploi, des seniors, des aidants, la semaine du handicap, les rencontres participatives de quartiers... sont autant de dispositifs qui permettent de faciliter la vie de chacun au quotidien.

Boulogne-Billancourt est une des rares villes françaises à proposer sur son territoire un parcours d'insertion des personnes sans abri (identification, accompagnement, stabilisation, aide à l'autonomie, soutien à la réinsertion sociale et professionnelle).

L'accueil de la petite enfance et de la jeunesse reste une priorité pour la Ville qui consacre son attention à l'épanouissement au quotidien des enfants dans les crèches, les centres de loisirs, les séjours, les ateliers artistiques...

Avec le lancement de son application 92100, la Ville améliore la visibilité numérique. De plus, l'ouverture en mars 2022 d'un guichet numérique permet aux Bouloonnais de bénéficier d'un accompagnement pour effectuer des démarches en ligne (accéder aux principaux organismes de services publics, création d'un compte Doctolib, télécharger une facture d'électricité, création d'une adresse courriel, création de comptes, réinitialisation de mot de passe, impression et scan de documents administratifs...).

Très attentive au bien-être des seniors, Boulogne-Billancourt leur offre un large éventail de loisirs et de sorties et leur facilite l'accès aux soins, au logement et aux transports. La Ville a été classée dans le top 5 des villes où il fait bon vieillir par le journal Le Parisien en novembre 2022.

A travers le service « mission santé » et son Espace santé jeunes, la Ville travaille sans cesse pour garantir et améliorer l'accès aux soins de tous les Bouloonnais. Elle a d'ailleurs été classée 6^{ème} ville française (sur 316 testées en termes de rapidité d'accès aux soins par le magazine Marianne). Après la mise en place du Conseil local de santé mentale, la Ville a réuni tous les acteurs de la santé en vue de la création d'une Communauté territoriale professionnelle de santé (CTPS).

Avec plus de 2 000 commerçants et artisans, Boulogne-Billancourt bénéficie d'une des plus fortes densités du département des Hauts-de-Seine (8% de l'ensemble des activités artisanales et 10% du secteur de la fabrication).

Par ailleurs, Boulogne-Billancourt peut se prévaloir d'un développement cohérent, qui a permis de transformer son paysage en seulement quelques décennies. Pour mémoire, au début des années 90, Boulogne-Billancourt était encore composée de friches industrielles sur un dixième de son territoire. A la suite de la fermeture des usines Renault, la Ville a été prolongée par l'aménagement d'un quartier exemplaire en tous points : écologique, aéré, vert, familial, vivant et représentatif d'une réelle mixité sociale.

On observe aujourd'hui une répartition équilibrée entre équipements publics, logements, commerces, immeubles de bureaux et espaces naturels, contribuant à une qualité de vie certaine et appréciée de tous.

Ville jeune (60% des Boulonnais ont moins de 45 ans), diplômée (65% de diplômés du supérieur), Boulogne-Billancourt concentre de nombreux succès économiques : 2 800 créations d'entreprises par an, 112 000 emplois, faisant de la Ville le premier pôle économique de l'Ouest parisien et le premier pôle emploi du territoire de Grand Paris Seine Ouest (GPSO), 17 000 Boulonnais travaillent dans leur ville.

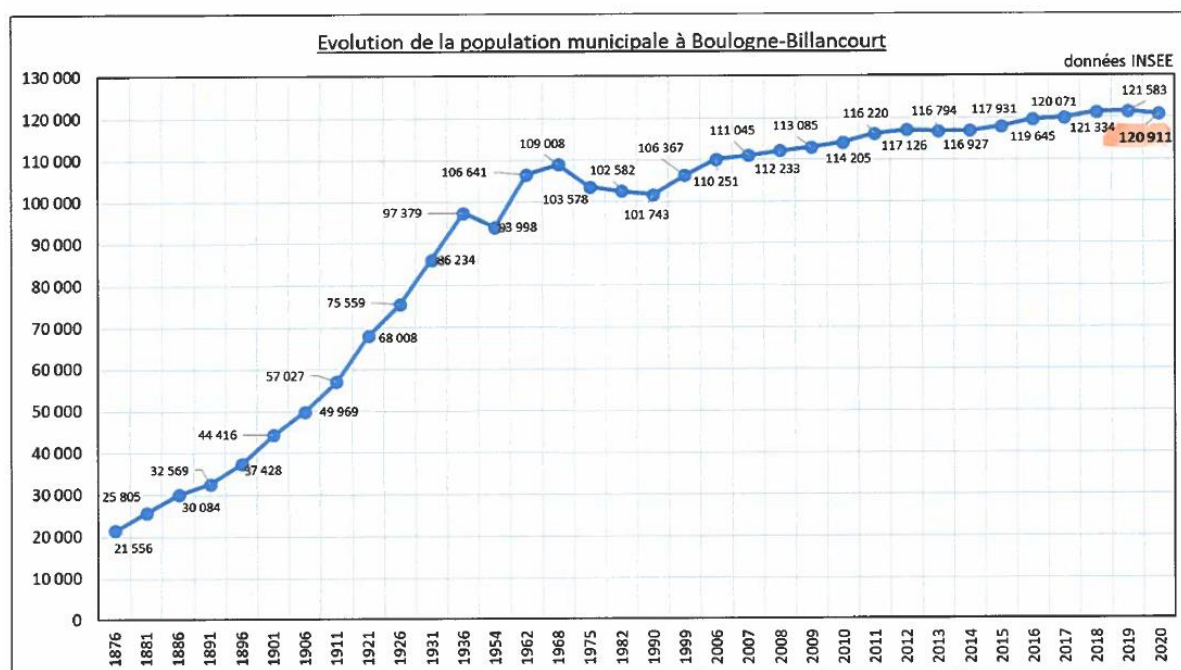
EVOLUTION DE LA POPULATION A BOULOGNE-BILLANCOURT

En 30 ans, la population bouloonnaise a augmenté d'environ 20 000 habitants.

Après trois décennies de hausse continue (avec notamment + 900 habitants par an en moyenne entre 2006 et 2019) la Ville connaît depuis une dizaine d'années, une évolution de sa population très maîtrisée, constatée dans les recensements annuels intermédiaires :

+ 0,11% en 2017, + 0,86% en 2018, + 1,47% en 2019, + 0,33 en 2020, + 1,05% en 2021, + 0,2% en 2022.

Entre le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2020, soit en 6 ans, la Ville a vu sa population augmenter de 3,4% (+ 3 984 habitants). GPSO de 1,7 % (+ 5 282 habitants) et + 1,8 % pour le département des Hauts-de-Seine.



Données INSEE 2019

Boulogne-Billancourt compte parmi les communes du Département des Hauts-de-Seine ayant le plus augmenté en nombre d'habitants sur la période 2014-2019.

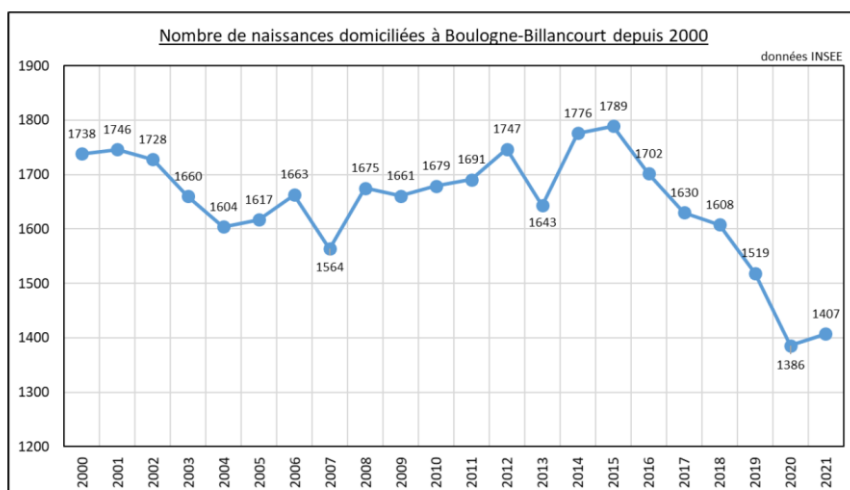
Deux éléments influent sur cette évolution démographique :

- Le solde naturel naissances – décès
- Le solde migratoire arrivées – départs

On constate néanmoins une baisse de la population bouloonnaise dès 2019, une première depuis 2012. GPSO et le Département affichent année après année un solde négatif et cela pousse l'évolution à la baisse en moyenne de -0,5% par an.

Deux facteurs se combinent pour arriver à cette évolution :

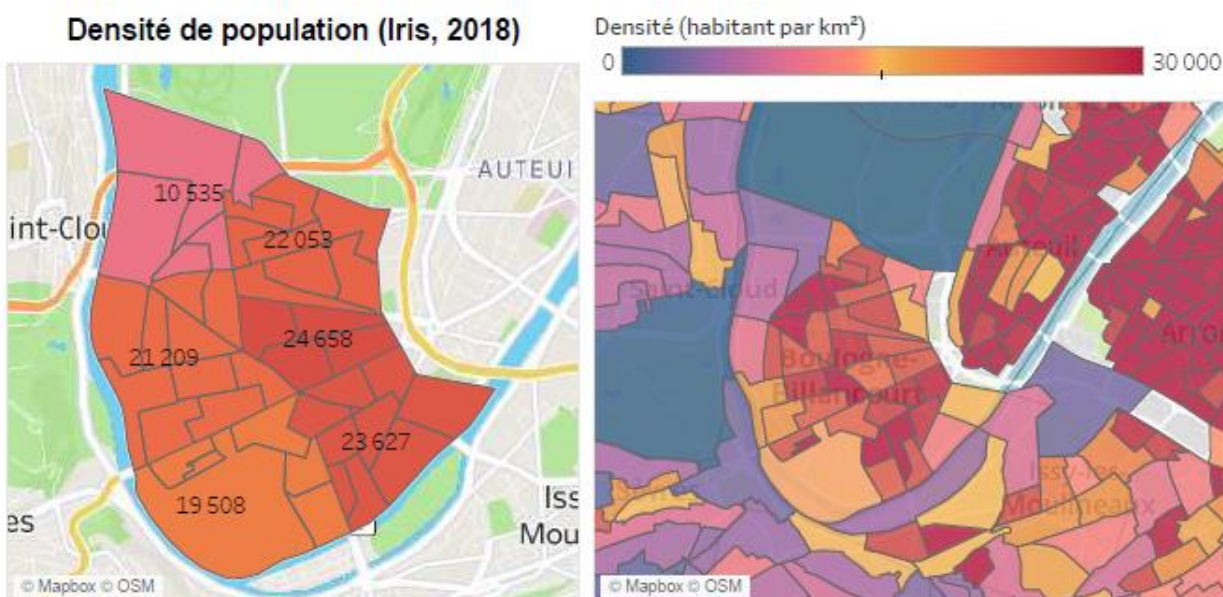
- Le facteur naturel est le moteur de la croissance démographique à Boulogne-Billancourt comme dans le reste du Département (en baisse constante du fait de la chute du nombre de naissances depuis le pic de 2015).
- Le facteur migratoire qui a augmenté dès 2018.



UNE COMMUNE AVEC UNE DENSITE TRES ELEVEE

La densité de la commune est très élevée avec 19 655 habitants au km². Cette densité est assez homogène sur les quartiers autour du centre-ville et est plus modérée sur le long de la Seine et au bord du Bois de Boulogne.

La croissance de la population a fait augmenter la densité entre 2013 et 2018. Toutefois, l'essentiel de cette augmentation est localisée sur un seul quartier (Billancourt – Rives de Seine).



EVOLUTION DE LA POPULATION PAR QUARTIER

La Ville est divisée en 6 quartiers :



Le quartier 1 Parchamp - Albert Kahn, situé au nord-ouest de la commune, est le cœur historique de la ville. Ancien quartier des blanchisseurs, il s'articule autour de l'avenue Jean-Baptiste Clément (autrefois la Grand Rue de Boulogne-sur-Seine) et abrite le parc Edmond-de-Rothschild, le musée-jardin Albert-Kahn, l'église Notre Dame de Boulogne - le plus ancien monument de la Ville. Il comptait **10 535 habitants** en 2018.

Le quartier 2 Silly-Gallieni, situé à l'ouest de la ville, est le quartier le plus vaste ainsi que l'un des plus peuplés. Il combine des zones pavillonnaires (petites maisons dotées de jardins, notamment rues Diaz, Fernand Pelloutier et Reinhardt) avec de grands immeubles. Il comptait **21 209 habitants** en 2018.

Le quartier 3 Billancourt - Rives de Seine (anciennement Billancourt) est situé en bordure sud-ouest de la ville près de l'île Seguin. Le quartier a abrité les usines Renault sur la quasi-totalité de sa superficie. On retrouve, au nord-ouest du quartier, le Pont de Sèvres, important lieu de transit entre Paris et sa banlieue.

Dans ce quartier se trouve la plus grande cité HLM de la Ville, qui comporte 1 258 logements sociaux et 774 logements privés (résidences Aquitaine, Bretagne, Île-de-France et Normandie). La piscine et la patinoire ainsi que le marché de Billancourt se trouvent également dans ce quartier qui comptait **19 508 habitants** en 2018.

Au sein de ce quartier se trouve *l'écoquartier du Trapèze*. Des **anciens terrains Renault** aux audacieuses **créations architecturales**, le **quartier du Trapèze** est le plus vaste **éco quartier** de France, conjuguant harmonieusement ensembles résidentiels et bureaux.

Le Trapèze, récompensé par le Label EcoQuartier en 2013, et le label Eco Jardin en 2021, se distingue par une ambition architecturale, paysagère et environnementale unique sur le territoire Grand Paris Seine Ouest. Les plus grandes signatures de l'architecture contemporaine ont travaillé à l'aménagement du quartier, cumulant à eux tous de nombreux prix (Pritzker et Prix de l'Équerre d'Argent : Jean Nouvel pour la Tour Horizons et Norman Foster pour l'immeuble Khapa). Le projet a donné lieu à 52 concours et 35 consultations d'architectes.

Le quartier 4 République - Point-du-Jour au sud-est, à proximité de la Porte de Saint-Cloud, accueille de nombreux sièges d'entreprises. Sur le quai du Point-du-Jour se trouvent, entre autres, le siège de Boursorama et la Tour TF1. Le plus grand cimetière de Boulogne-Billancourt s'y trouve ainsi que la deuxième cité HLM (squares de l'Avre et des Molineaux, 935 logements). L'œuvre de Fernand Pouillon, appelée Résidence Salmson Le Point du Jour rassemble 2 260 logements d'une exceptionnelle qualité, labellisés en 2015 par le ministère de la Culture au titre du patrimoine du XX^e siècle. Ce quartier comptait **23 6027 habitants** en 2018.

Le quartier 5 Centre-ville est situé autour de la place Marcel-Sembat, le principal carrefour de la ville. Il accueille l'Hôtel de Ville et l'Espace Landowski, (médiathèque, musée des Années 1930, cinéma art et essai). Ce quartier a vu la naissance au début des années 2000 du centre commercial Les Passages, couplé avec un cinéma Pathé Gaumont de sept salles. Le quartier comptait **24 658 habitants** en 2018.

Le quartier 6 Les Princes - Marmottan, au nord-est de Boulogne-Billancourt, en lisière du bois de Boulogne. Plusieurs voies de ce quartier sont privées ou plantées d'hôtels particuliers et de maisons de ville comme l'avenue Robert-Schuman, la rue Gutenberg ou encore le boulevard d'Auteuil. On y trouve le plus important patrimoine architectural des années 1930 avec de nombreuses villas et immeubles de rapport dessinés par Le Corbusier, Mallet-Stevens ou encore Pingusson. Le quartier comptait **22 053 habitants** en 2018.

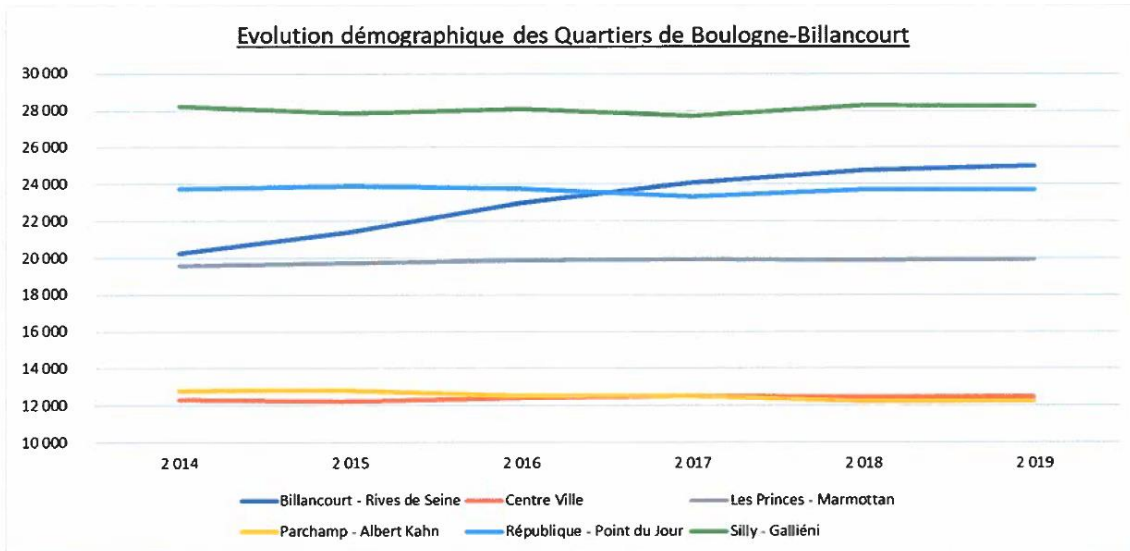
Population recensée à Boulogne-Billancourt

Quartier	2018
Billancourt - Rives de Seine	24 740
Centre-ville	12 498
Les Princes - Marmottan	19 855
Parchamp - Albert-Kahn	12 208
République - Point-du-Jour	23 702
Silly - Gallieni	28 310

Evolution de la population par quartier (en nb, 2013-2018) à Boulogne-Billancourt

Quartier	Evolution 2013-2018 (nb)
Billancourt - Rives de Seine	4 551
Centre-ville	371
Les Princes - Marmottan	35
Parchamp - Albert-Kahn	-694
République - Point-du-Jour	287
Silly - Gallieni	-21

Sources : Insee - Recensement, Gecodia - Regionalytics

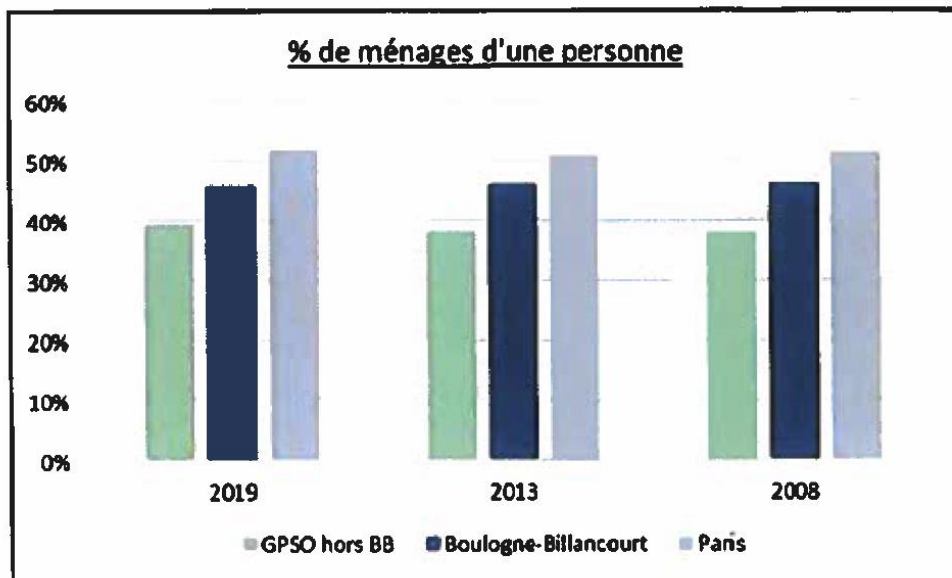


Données INSEE

Ce graphique révèle que la croissance qu'a pu connaître la Ville sur la période 2014-2019, s'explique en totalité par la poussée du quartier « Billancourt – Rives-de-Seine ». Cette augmentation sur ce quartier s'est essouffée au fil des ans.

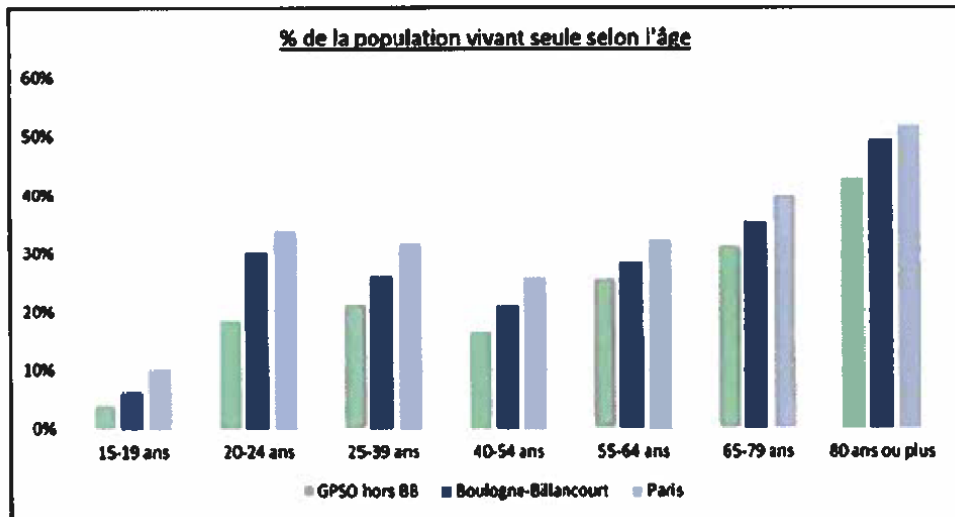
La natalité en recul, a fortement joué sur le dynamisme de la commune ainsi qu'un niveau important de rotation des ménages. Le nombre de naissances dont les mères sont domiciliées à Boulogne-Billancourt a atteint un effectif historiquement bas en 2022.

Au dernier recensement en 2019, près de 46% des ménages sont constitués d'une personne seule à Boulogne-Billancourt.

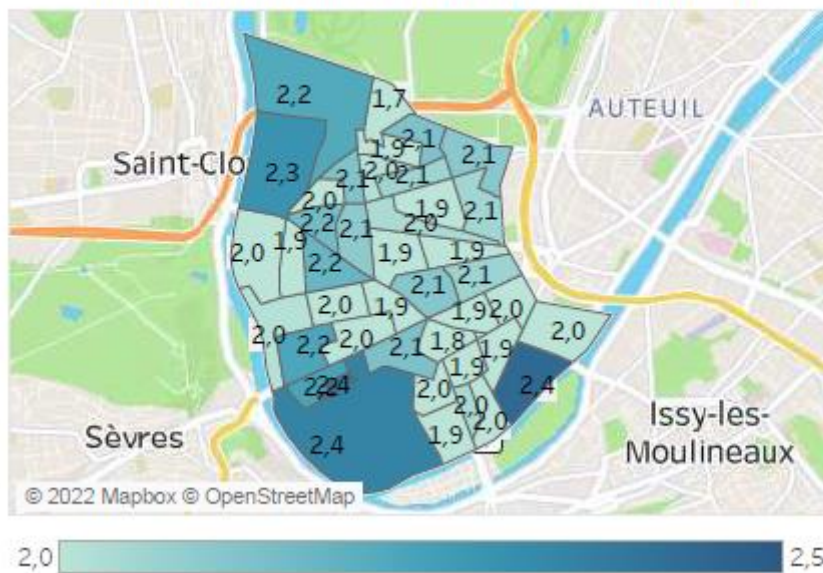


Toutes les catégories d'âge ne sont pas touchées de la même proportion. Ce sont évidemment les personnes âgées qui sont le plus touchées par ce phénomène. Près d'une personne sur 2, boulonnaise de 80 ans ou plus, vit seule.

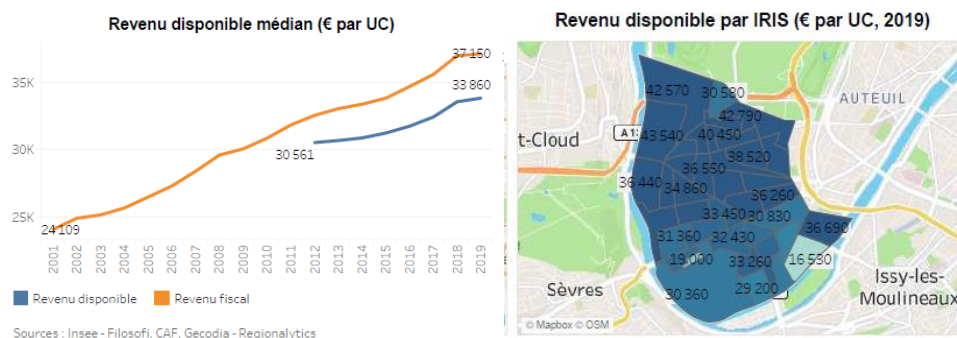
30% des Boulonnais âgés de 20 à 24 ans vivaient seuls au 1^{er} janvier 2019.



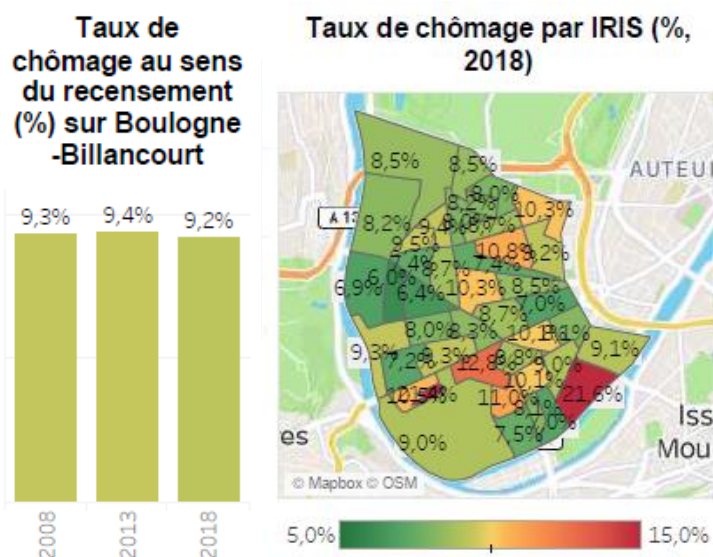
Taille moyenne des ménages par IRIS (2018, nb)



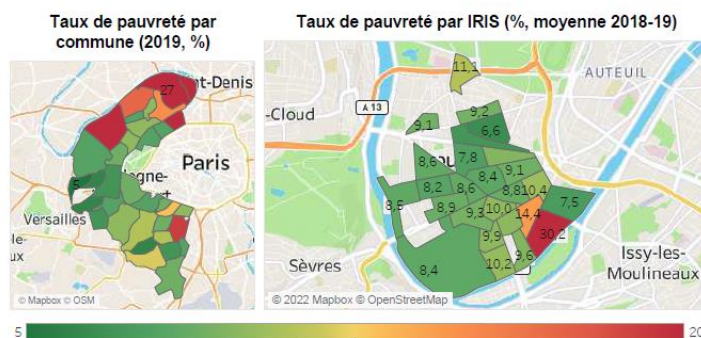
PROFIL ECONOMIQUE



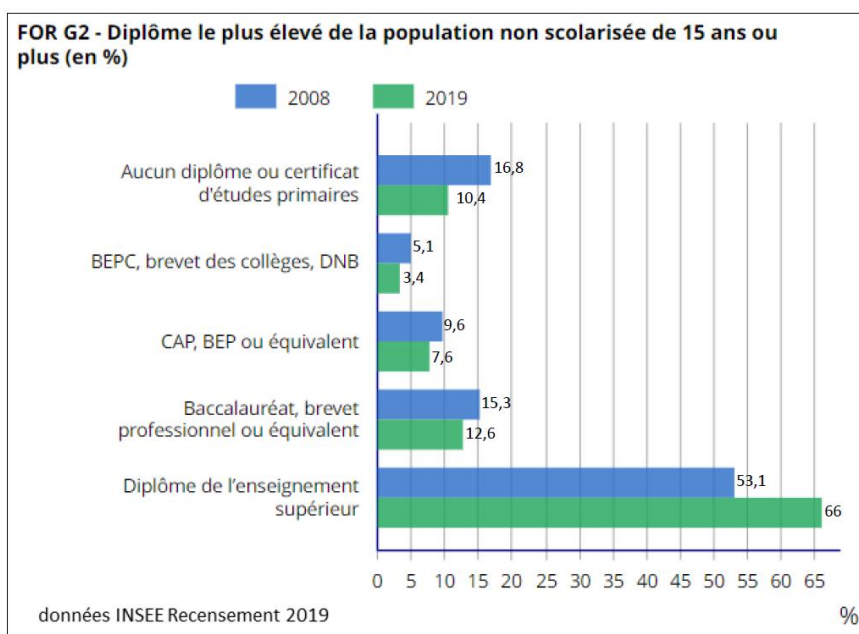
Le taux de chômage est relativement stable et comparativement bas (9,2% en 2018 sur la Ville contre 11% dans les Hauts-de-Seine hors villes de GPSO et 11,5% pour Paris). Il reste plus frappant sur l'Ilot Squares de l'Avre et des Moulineaux avec un taux de 21,8%.



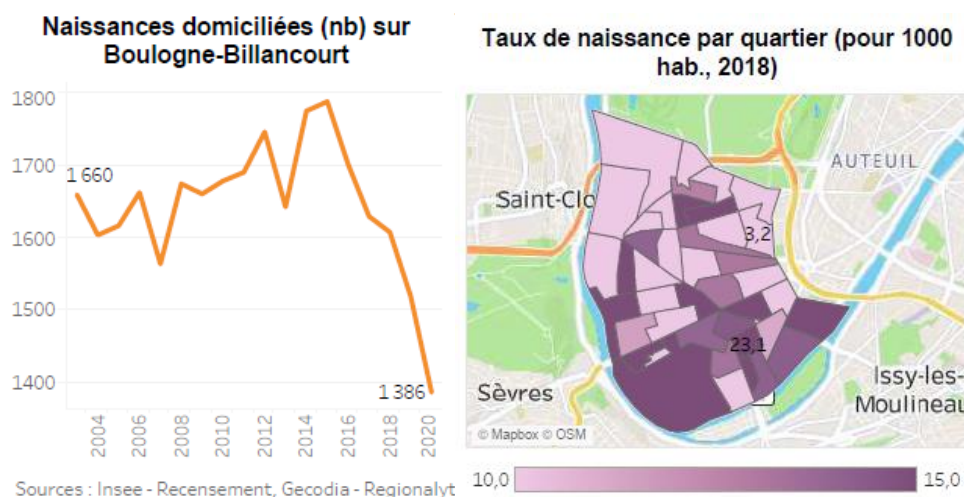
Par ailleurs, le taux de pauvreté est bas pour toutes les classes d'âges. Il est à 9% en 2019 et quasi stable depuis 2014. Le taux est sous la moyenne des Hauts-de-Seine.



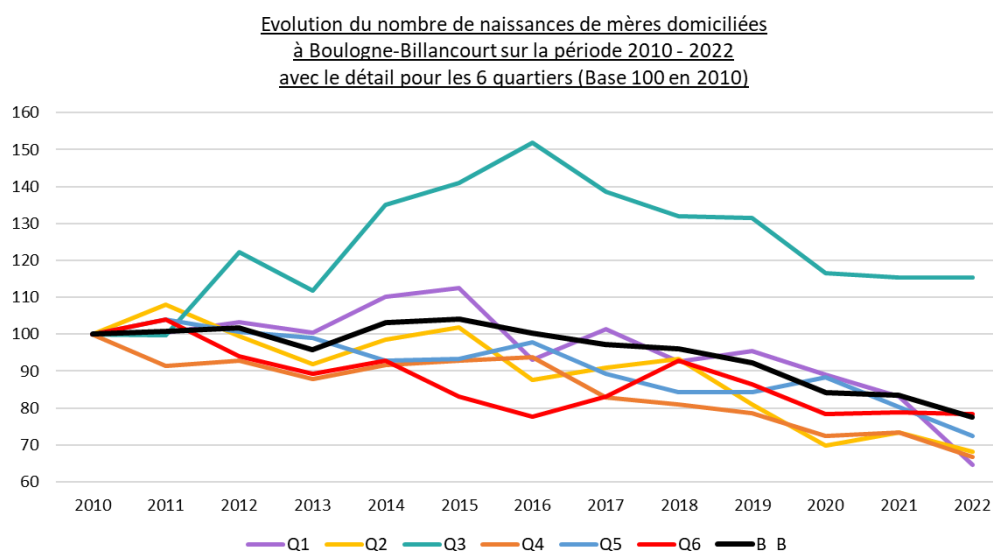
DIPLOMES ET CSP



PETITE ENFANCE



Au niveau des quartiers, le taux de naissances est plus élevé au Sud.



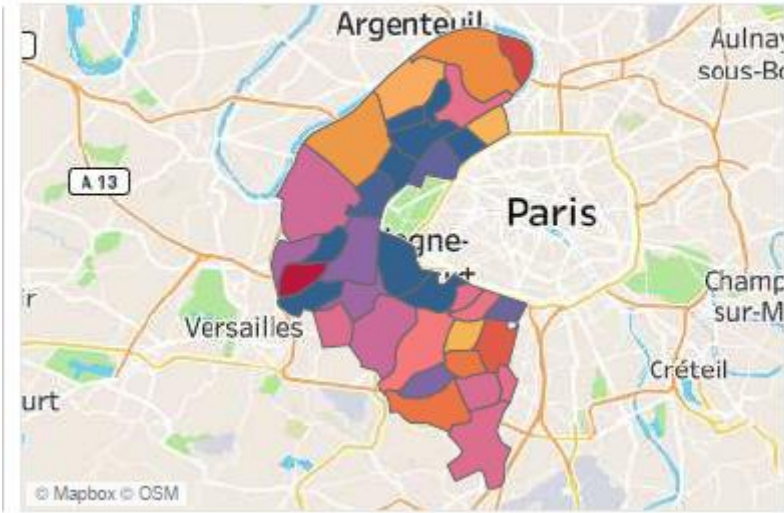
Ce graphique confirme les tendances évoquées ci-dessus : le quartier 3 « Billancourt – Rives de Seine » compte depuis 3 ans un effectif parfaitement constant de naissances de mères domiciliées sur son territoire ; la situation s’est donc stabilisée après la livraison de la ZAC avec un nombre de naissances tournant autour de 320.

Trois quartiers sont en revanche particulièrement touchés par cette chute : les quartiers 1 - Parchamp Albert Kahn (avec une baisse de 35% en 12 ans), 2 - Silly Gallieni et 4 - République Point du Jour.

Le taux de couverture du besoin en place d’accueil est bien au-delà de la moyenne départementale : 88% en 2022 (86.30 places pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2019) contre 71% pour le taux départemental.



Taux de couverture global petite enfance (2019, %)



ENFANCE

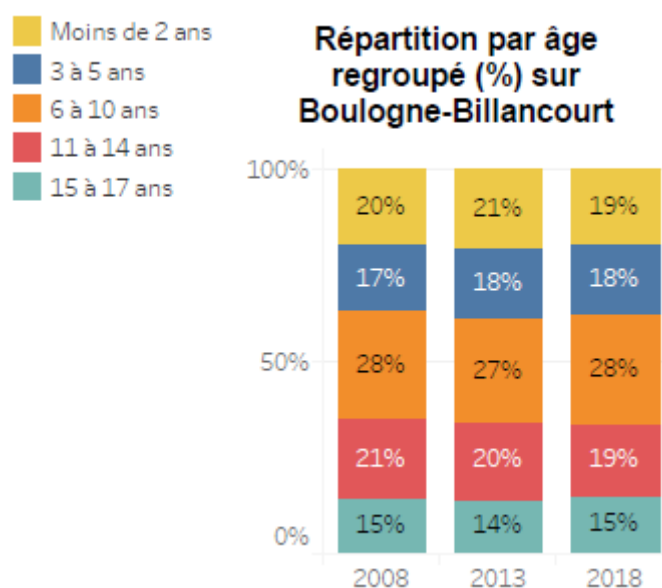
La Ville consacre 28% de son budget de fonctionnement à l'Education et la Jeunesse.

La population des moins de 25 ans est de 33 791 dont 4 652 pour les 0/ 3 ans, 12 339 pour les 3 / 11 ans et 16 800 pour les 12 /25 ans

Soit 27,7 % de la population.

La population jeune est en progression dans les derniers recensements pour les moins de 10 ans mais reste assez stable au-delà.

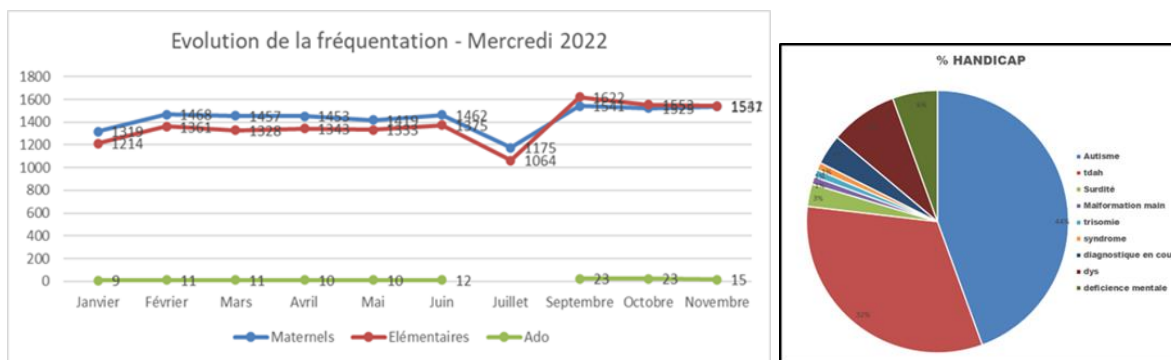
Le quartier Billancourt – Rives de Seine connaît une hausse sensible sur toutes les classes d'âge.



La rentrée scolaire à Boulogne-Billancourt en 2022 :

	2020	2021	2022
public	7 257	6 783	6 518
privé	3 106	3 095	3 120
total	10 363	9 878	9 638

La Ville compte 31 centres de loisirs déclarés les mercredis et entre 15 et 20 centres pendant les vacances.



Nombre d'enfants accueillis en 2022 :

Centres de loisirs le mercredi : 103 262 enfants ont fréquenté les centres de loisirs (4 978 inscrits au moins une fois).

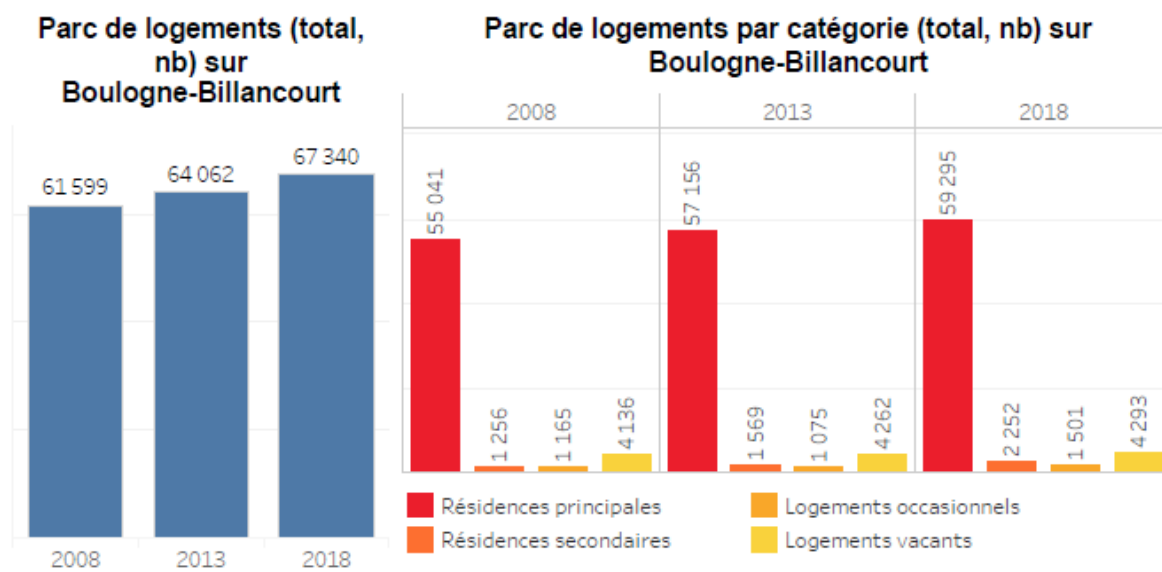
Centres de loisirs vacances scolaires : 81 942 enfants ont fréquenté les centres de loisirs pendant les vacances scolaires (9 147 inscrits). 3 000 enfants sont accueillis en moyenne chaque mercredi. La fréquentation moyenne est en hausse ces dernières années au moment où les effectifs scolaires décroissent.

Séjours hiver, printemps, été 2022 : 283 inscriptions (403 enfants inscrits pour les mêmes périodes 2023).

137 enfants en situation de handicap ont été accueillis en 2022 dans les structures en milieu ordinaire (22 enfants en maternelle et 115 enfants en élémentaire).

LOGEMENT

15.31% des résidences principales sont des logements sociaux selon les données SRU 2022, soit 9 152 logements.



Sources INSEE, GEOCODIA